



SÉNÉGAL

Août 2015

2015 DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE— RAPPORT DES SERVICES DU FMI, COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE SÉNÉGAL

Dans le cadre de la demande 2015 d'un accord triennal au titre de l'instrument de soutien à la politique économique, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** contenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration, et résumant les avis des administrateurs sur les questions liées aux consultations au titre de la demande d'un accord triennal au titre de l'instrument de soutien à la politique économique et à l'accord conclu avec le FMI, tels qu'exprimés lors de l'examen du rapport de services du FMI le 24 juin 2015.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 24 juin 2015. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 7 mai 2015 avec les autorités sénégalaises sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 juin 2015.
- L'**analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*
Mémoire de Politiques Économiques et Financières
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse n° 15/297
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
24 juin 2015

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un ISPE triennal en faveur du Sénégal

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un instrument de soutien à la politique économique (ISPE)¹ triennal en faveur du Sénégal. L'ISPE appuie la mise en œuvre d'un programme triennal de réformes macroéconomiques destiné à accompagner la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE), qui représente la stratégie du gouvernement visant à promouvoir la croissance et réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Les autorités entendent se centrer sur l'augmentation des recettes fiscales grâce à l'élargissement de l'assiette de l'impôt, et sur la rationalisation des dépenses courantes afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour le financement des infrastructures et des dépenses sociales. Elles accorderont une attention particulière à la qualité des dépenses, y compris d'équipement, et au renforcement du financement public, de la transparence et de la gouvernance économique. Les autorités entendent accélérer les réformes structurelles afin de promouvoir un climat des affaires plus propice, et se faisant, encourager le développement du secteur privé.

Les autorités visent un taux de croissance économique d'au moins 5 % en 2015, contre 4,7 % en 2014, et un maintien de l'inflation en dessous de 2 %. Un travail soutenu destiné à réduire les dépenses publiques et à améliorer la mobilisation des recettes fiscales permettra d'accroître l'investissement et les dépenses sociales et de ramener le déficit budgétaire à 4,7 %. Parmi les objectifs à moyen terme, les autorités entendent porter le taux de croissance du PIB à plus de 6 %, maîtriser l'inflation en dessous de 3 % et réduire le déficit budgétaire à 3,6 % d'ici 2017, puis à 3 % en 2018. La croissance des exportations devrait ramener le déficit courant de 9 % du PIB en 2014 à 6,5 % du PIB en 2017.

¹ L'ISPE est un instrument du FMI conçu pour les pays qui n'ont pas nécessairement besoin des concours financiers du FMI, ou ne souhaitent pas y faire appel, mais cherchent à recevoir du FMI ses conseils, son suivi et son aval. L'ISPE aide les pays à élaborer des programmes économiques efficaces qui, une fois approuvés par le Conseil d'administration du FMI, constituent un signal à l'endroit des bailleurs de fonds, des banques multilatérales de développement et des marchés, leur indiquant que le FMI appuie les politiques du pays membre (voir <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/psi.htm>).

Suite aux délibérations du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim a prononcé la déclaration suivante :

«Le nouvel instrument de soutien à la politique économique (ISPE) appuie un programme triennal de réformes macroéconomiques qui s'inscrit lui-même dans une stratégie de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté (Plan Sénégal émergent, PSE). Les objectifs de croissance de plus de 7 % inscrits dans le PSE sont réalisables pour autant que les autorités accélèrent, élargissent et approfondissent les réformes. Les premières indications mettent en évidence une dynamique positive attribuable aux progrès enregistrés dans la mise en œuvre des réformes et à une conjoncture extérieure favorable. Cependant, les travaux doivent se poursuivre pour consolider cette dynamique.

«Les autorités sont déterminées à atteindre un déficit budgétaire de 3 % du PIB à l'horizon 2018, conformément au critère de convergence de l'UEMOA, et à exécuter des réformes structurelles pour impulser la croissance économique; le budget de 2015 table sur un déficit de 4,7 % du PIB. Les autorités entendent renforcer l'administration fiscale et douanière et rationaliser la fiscalité du secteur financier et des télécommunications. S'agissant des dépenses, elles redéploieront les dépenses moins prioritaires, notamment la consommation publique, afin de dégager une marge pour accroître l'investissement public.

«Les risques liés au programme sont importants mais gérables. Le calendrier politique pourrait faire peser certains risques sur le rééquilibrage budgétaire projeté. Les réformes visant à réduire la consommation publique non productive et à accroître l'efficacité des dépenses publiques pourraient ralentir et se traduire par un manque à gagner au niveau des recettes. Parmi les risques baissiers extérieurs, il convient de citer un ralentissement de la croissance dans les pays partenaires, une volatilité persistante des cours du pétrole, laquelle pourrait compromettre les objectifs de recettes et les subventions, et les retombées des chocs régionaux, dont ceux liés à l'extrémisme et aux catastrophes naturelles. Pour atténuer ces risques, les autorités entendent ajouter aux objectifs de déficit budgétaires un point d'ancrage basé sur la dette, et elles étendront l'utilisation de la réserve de précaution afin de subordonner le financement des projets aux progrès en matière de réforme».



SÉNÉGAL

9 juin 2015

DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

PRINCIPALES QUESTIONS

Contexte

La dernière revue du programme 2010-2014 au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) a été achevée en décembre 2014. Les autorités ont sollicité un autre ISPE pour 2015-2017. Les résultats des deux précédents ISPE ont été contrastés. Si la viabilité des finances publiques et de la dette ont été globalement acquies, les résultats sur le plan de la croissance et de la réduction de la pauvreté ont été moins favorables que ce qui avait été initialement programmé en raison des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

Le nouvel accord au titre de l'ISPE vise à appuyer un programme triennal de réformes macroéconomiques destiné à accompagner l'application de la stratégie de croissance des autorités (Plan Sénégal émergent, PSE). Les objectifs de croissance du PSE sont réalisables pour autant que les réformes soient menées à bonne fin. Les premières indications font apparaître une dynamique positive vu les progrès observés dans la mise en œuvre des réformes et les facteurs extérieurs favorables. Il faut cependant faire davantage pour consolider cette dynamique. En outre, des risques considérables mais gérables sont à signaler, dont ceux qui pourraient découler d'une mise en œuvre lente des réformes et des pressions liées aux échéances électorales en 2016 et 2017.

Principales recommandations de politique générale

- Élargir, approfondir et accélérer les réformes structurelles pour préserver la stabilité macroéconomique et améliorer le climat des affaires.
- Ancrer la politique budgétaire sur une réduction du déficit conforme au critère de convergence de l'UEMOA (pour le ramener à 3 % du PIB en 2019 contre 4,7 % dans le budget de 2015).
- Accroître l'efficacité des dépenses publiques, et notamment des investissements, et rationaliser la consommation publique afin d'assurer une marge de manœuvre budgétaire pour le PSE.
- Accroître les recettes budgétaires intérieures tout en accompagnant l'investissement des PME et l'IDE.

Les services du FMI appuient la demande d'un ISPE présentée par les autorités.

Approuvé par
**Roger Nord et
 Peter Allum**

Des entretiens ont eu lieu à Dakar du 23 avril au 7 mai 2015. La mission était composée d'Ali Mansoor (chef), Alexei Kireyev et Salifou Issoufou (tous d'AFR), de Joao Jalles (FAD) et de Jean-Frédéric Noah Ndela Ntsama (SPR). M. Boileau Loko, Représentant résident, a pris part aux entretiens et apporté son concours à la mission. Celle-ci a rencontré le Ministre des Finances, de l'économie et du plan, M. Ba, le Directeur national de la BCEAO, M. Camara, d'autres hauts responsables et des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	4
PILIERS DU PROGRAMME POUR 2015-17	5
A. Parvenir à une croissance élevée, durable et inclusive	6
B. Préserver la stabilité macroéconomique et une orientation budgétaire prudente	9
C. Renforcement des institutions et réforme de l'État	13
D. Amélioration du climat des affaires et gouvernance	14
E. Assistance technique	15
QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	16
ENCADRÉ	
1. Mettre en valeur le potentiel de croissance	7
GRAPHIQUES	
1. Perspective historique, 2000-2014	19
2. Évolution récente et projections à court terme	20
3. Évolution récente : indicateurs à haute fréquence	20
4. Projections à moyen terme	22
TABLEAUX	
1. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2015-16 (MSFP 2014)	23
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013-2020	24
3. Balance des paiements, 2014-20 (milliards FCFA)	25
4. Balance des paiements, 2013-20 (pourcentage du PIB)	26
5a. Opérations de l'administration centrale, classification du MSFP 2001, 2014-20 (milliards FCFA)	27

5b. Opérations de l'administration centrale, classification du MSFP 20011, 2014–20 (pourcentage du PIB) _____	28
6. Situation monétaire, 2012–16 _____	29
7. Indicateurs de solidité financière, 2008–14 _____	30

ANNEXE

Lettre d'Intention _____	31
--------------------------	----

PIECES JOINTES

I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières _____	33
II. Protocole d'Accord Technique _____	51

CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

1. En 2014 les autorités sénégalaises ont lancé un plan de développement national, le Plan Sénégal émergent (PSE), pour transformer le Sénégal en pays émergent à l'horizon 2035. Le PSE s'appuie sur trois piliers : i) croissance plus forte et durable grâce à la transformation structurelle; ii) développement humain et protection sociale; iii) amélioration de la gouvernance, paix et sécurité. Le PSE s'inscrit dans la lignée des stratégies de développement précédemment mis en œuvre et répond à l'impatience de la population face à une croissance poussive, à une pauvreté généralisée et à un chômage élevé. Les partenaires techniques et financiers appuient le PSE et se sont engagés à mobiliser un financement considérable — dont un quart sous forme de dons — sur une période de cinq ans. Pour contribuer à atteindre les objectifs du PSE, le gouvernement a engagé un programme triennal de réforme et d'ajustement macroéconomiques décrit dans son Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF), et qui constitue la base de l'appui sollicité au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE).

2. Les résultats enregistrés dans le cadre des programmes de 2008-10 et 2011-14 au titre de l'ISPE ont été mitigés. Les principaux objectifs des deux ISPE précédents — viabilité des finances publiques et viabilité de la dette — ont été globalement atteints, le déficit budgétaire ayant été ramené de 6,7 % du PIB en 2011 à 4,9 % du PIB en 2014. En 2006-2014, la croissance a été en moyenne de 3,5 %, car les réformes n'ont pas été suffisamment amples ni rapides pour corriger les insuffisances du climat des affaires, les problèmes du secteur énergétique, le déficit d'infrastructure et la faible efficacité de l'investissement public. De ce fait, la pauvreté n'a que très légèrement reculé durant ces dernières années et elle se situe aux alentours de 47 %.

3. L'évolution récente de la situation macroéconomique a été plus favorable en raison des premiers résultats des réformes et d'une conjoncture extérieure propice. Le taux de croissance du PIB réel en 2014 est estimé à 4,7 %, soit 0,2 point de plus que ce qui avait été initialement projeté. Cette croissance plus forte représente un changement salubre par rapport à la faible moyenne d'environ 3½ % observée durant les 30 dernières années. Cette amélioration s'explique en partie par de meilleurs résultats dans le secteur primaire, eux-mêmes attribuables à une production agricole supérieure aux prévisions des suites des réformes récentes, et malgré un repli du tourisme imputable à l'épidémie d'Ébola. L'inflation moyenne reste faible; elle se situait à -0,5 % à fin mars 2015. Le déficit courant devrait être ramené de 8,8 % du PIB en 2014 à quelque 8 % en 2015, principalement du fait du repli des cours du pétrole. Le risque de surendettement étant faible, le déficit courant peut être financé à partir d'emprunts non concessionnels et concessionnels.

4. Selon les indicateurs préliminaires, les résultats macroéconomiques en 2015 pourraient être plus favorables que prévu. Les services du FMI estiment que la croissance pourrait atteindre 5,1 %, soit 0,5 point de plus que dans les projections initiales. Ceci tient à un concours de circonstances extérieures fortuites, comme le tassement des cours du pétrole, la dépréciation du FCFA par rapport au dollar, l'augmentation des envois de fonds des travailleurs sénégalais

immigrants dans les pays africains producteurs de pétrole et, éventuellement, les premiers résultats des réformes engagées dans l'agriculture.

5. Les autorités sollicitent un autre programme au titre de l'ISPE pour la période 2015-17 à l'appui des efforts qu'elles déploient pour améliorer la situation économique du Sénégal.

L'ISPE appuiera un programme triennal de réformes macroéconomiques destiné à faire avancer le PSE. Le Sénégal a une solide maîtrise de ce plan, lequel constitue une bonne feuille de route pour parvenir à une croissance inclusive. L'ISPE s'appuierait sur les instruments prévus au budget de 2015, dont la réserve de précaution destinée à améliorer la qualité des dépenses et donner plus de réalisme aux projections de croissance et de recettes. Avec l'appui de l'ISPE, les autorités entendent doubler le taux de croissance pour passer à 7-8 % à moyen terme. Cette croissance pourrait se fonder sur une combinaison de réformes structurelles propres à mobiliser l'IDE et les exportations et d'investissements publics additionnels, à la fois dans le capital humain et dans les infrastructures, nécessaires pour exercer un effet d'entraînement sur l'investissement privé.

6. Les risques liés au nouvel ISPE sont importants mais gérables. Dans la perspective des élections de 2017, un risque pèse sur le rééquilibrage projeté des finances publiques en cas de ralentissement de la mise en œuvre des réformes destinées à maîtriser la consommation publique non productive, et de retards dans les gains d'efficacité des dépenses publiques. Des retards pourraient se produire dans la rationalisation des dépenses, et si la réforme fiscale visant à améliorer les incitations ne parvenait pas à produire un résultat neutre sur le plan des recettes, cela pourrait entraîner un manque à percevoir. Parmi les risques baissiers extérieurs, il convient de citer une volatilité persistante des cours du pétrole, laquelle pourrait compromettre les objectifs de recettes et les subventions; des retombées plus marquées des chocs régionaux, dont ceux liés à l'Ébola et à l'extrémisme; les catastrophes naturelles qui pourraient toucher l'agriculture; et les retombées d'une croissance plus faible dans les pays partenaires, lesquelles pourraient nuire aux exportations. Il est possible d'atténuer ces risques en élargissant la réserve de précaution et en adoptant un repère de dette pour la politique budgétaire qui, en cas de perturbation, puisse faciliter le retour à la trajectoire de rééquilibrage initialement fixée. Il existe également des risques extérieurs haussiers, dont ceux liés à une baisse des cours du pétrole ou à un affaiblissement de l'euro, auquel le FCFA est rattaché.

PILIERES DU PROGRAMME POUR 2015-17

7. Le programme triennal que l'ISPE sollicité viendrait appuyer vise à accompagner la mise en œuvre du PSE. Avec pour objectif suprême d'accélérer la croissance et d'avancer résolument dans la réduction de la pauvreté, il sera pleinement aligné sur les objectifs des autorités :

- i) parvenir à une croissance élevée, durable et inclusive; ii) préserver la stabilité macroéconomique au moyen d'une politique budgétaire prudente; iii) renforcer les institutions et réformer l'État; iv) améliorer le climat des affaires et la gouvernance; et v) renforcer le capital humain et la protection sociale.

A. Parvenir à une croissance élevée, durable et inclusive

8. En 2015, le taux de croissance pourrait dépasser la projection de 5,1 % et éventuellement se rapprocher de 5,5 % pour autant que les projets et réformes liés au PSE soient mis en place de façon durable et vigoureuse. Pour hisser la croissance à plus de 7 % à moyen terme il faudra procéder à une profonde restructuration de la filière arachide, accroître l'efficacité de l'investissement public, mener des réformes foncières, améliorer le processus budgétaire, et réformer le tourisme, la pêche et d'autres secteurs essentiels. L'inflation pourrait rester faible à moyen terme, en partie en raison du récent repli des cours mondiaux du brut, dans le prolongement duquel, en décembre 2014, les autorités ont d'ailleurs réduit les prix à la pompe d'environ 13 %.

MPEF 14

Encadré 1. PSE : mettre en valeur le potentiel de croissance

Le PSE vise à promouvoir une croissance forte et soutenue par le biais de réformes économiques destinées à doper l'investissement dans les grands secteurs stratégiques. Le présent encadré expose brièvement les principales réformes visées par le PSE et le rôle d'accompagnement que peuvent jouer le FMI et la Banque mondiale. Les réformes dont la liste (non exhaustive) figure ci-dessous pourraient ajouter jusqu'à 3-4 points de pourcentage au potentiel de croissance du Sénégal, et placer ainsi le pays sur la voie d'une croissance forte, soutenue et inclusive.

Les premiers signes sont prometteurs. L'année 2015 pourrait être un tournant, où la croissance pourrait se hisser à 5,4 % grâce à des résultats positifs de l'IDE dans les phosphates et le ciment, aux investissements publics dans l'infrastructure, et aux réformes dans le secteur agricole. Parmi ces dernières, il convient de citer la mise en valeur de nouvelles zones agricoles, l'irrigation et une meilleure préparation des semences, l'achat d'engrais et la remise en état des installations de stockage, autant de réformes appuyées par la Banque mondiale. La croissance pourrait s'accroître davantage en 2016-18, pour atteindre 6-7 %, puis en 2019 pour grimper à 7,3 %.

Il est possible d'assurer une croissance forte et soutenue, mais cela exigera une mise en œuvre résolue du PSE et un abandon du statu quo. Toute exécution partielle des réformes pourrait aboutir à un faible impact sur la croissance. En effet, une masse critique de réformes s'impose pour pouvoir parvenir aux taux de croissance visés par le PSE.

Réformes appuyées par l'ISPE

- Promouvoir la stabilité macroéconomique nécessaire à des niveaux supérieurs d'investissement privé représente un objectif fondamental du programme triennal appuyé par l'ISPE.
- Outre le maintien de la stabilité budgétaire, des réformes permettront de dégager un espace budgétaire pour l'investissement public dans le capital humain et l'infrastructure publique. Une épargne pourrait être générée, par exemple, en réduisant les subventions aux entreprises déficitaires, telles que Senegal Airlines, SUNEOR et d'autres agences.
- Les améliorations de GFP permettront de promouvoir l'efficacité de l'investissement public.
- Le programme du gouvernement encouragera les réformes fiscales destinées à faciliter et simplifier le civisme fiscal. Cela encouragera les PME informelles à rejoindre le secteur formel et contribuera de manière générale à l'investissement et à la création d'emplois.

Réformes devant recevoir l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques et financiers

- Renforcement des mesures actuelles pour i) réduire les coûts de production et de consommation d'électricité et ii) accroître l'offre d'électricité grâce à la poursuite de la restructuration de la SENELEC.
- Réforme de la filière arachide conformément au PSE et aux objectifs de développement en restructurant Suneor et en démantelant son quasi-monopole pour faire ainsi prévaloir la concurrence sur les secteurs amont et aval. Maintenir le statu quo de Suneor et tenter de la protéger contre les importations d'huile de palme tout en encourageant les exportations d'arachide est non seulement coûteux en termes de croissance et d'équité, mais en outre insoutenable dans la durée. Les réformes nécessaires sont énoncées dans l'«Étude diagnostique de la chaîne de valeurs arachide au Sénégal: Proposition de réformes» de la Banque mondiale.
- Mener une vaste réforme foncière en s'appuyant sur les pratiques exemplaires mais adaptées aux réalités du pays afin d'asseoir des droits de propriété propres à encourager l'investissement privé dans l'agriculture et adopter d'autres mesures pour mobiliser des ressources en faveur de l'irrigation et de la mécanisation.
- Entreprendre une réforme du marché du travail afin de protéger les travailleurs et non les emplois, en facilitant les rotations pour des raisons économiques tout en accompagnant les recherches d'emploi et la formation ainsi qu'un système d'assurance-chômage. Créer un régime d'investissement basé sur des règles et privilégiant les vérifications ex-post au lieu des approbations ex ante dans l'intérêt de l'IDE et des PME.
- Achever la mise en œuvre des réformes du tourisme, notamment en i) diversifiant l'offre grâce à la mise en valeur et au renforcement du potentiel touristique, ii) améliorant la qualité des services et de la main-d'œuvre iii) améliorant la promotion du Sénégal comme grande destination touristique, et iv) améliorant les communications avec les marchés ciblés.

9. Les autorités ont commencé à exécuter les réformes liées au PSE. Elles ont entrepris de maîtriser la masse salariale, soumis les nouveaux investissements à des études de faisabilité, réformé les bourses universitaires, commencé à cibler les subventions agricoles, réduit le nombre de travailleurs fantômes et commencé à réformer les agences. Le nouveau code des impôts porte ses fruits à en juger par un niveau de recettes supérieur aux prévisions en 2014 et en janvier. Les visas d'entrée sont supprimés pour favoriser le tourisme.

10. Pour atteindre les objectifs de croissance des autorités il faudra améliorer davantage le climat des affaires et accroître encore plus l'efficacité des dépenses publiques. Pour ce faire, le travail à moyen terme se centrera sur la simplification des procédures destinées à attirer l'investissement privé (national et étranger); la mobilisation de l'épargne à l'appui du financement à long terme; l'allégement des procédures administratives et l'adoption d'une réglementation stable, transparente, et conviviale sur le plan des affaires. La Banque mondiale appuie activement le gouvernement dans les réformes destinées à améliorer le climat des affaires. Parmi les réformes relevant des sphères de compétence du FMI et pouvant avoir un effet positif sur l'environnement des affaires, on citera l'amélioration de l'administration des impôts et des douanes et les politiques fiscales propices aux entreprises, dont le remboursement rapide de la TVA et la réforme de la fiscalité des entreprises. Le PSE prévoit aussi de renforcer l'inclusion financière, domaine dans lequel le FMI apportera son appui à la faveur de la surveillance régionale dans le cadre de l'UEMOA. D'autres réformes liées au climat des affaires, au secteur électrique, à l'éducation et au marché du travail seront pilotées par la Banque mondiale.

11. Les autorités continueront d'élargir, d'approfondir et d'accélérer les réformes structurelles. Pour doper la croissance à moyen terme, elles ont entrepris de mettre en œuvre un ensemble de réformes propres à mobiliser l'IDE et promouvoir les PME, à renforcer le rôle de l'investissement privé et à élargir les exportations, en s'appuyant sur les recommandations d'un atelier de décembre 2014 et sur les missions ultérieures de responsables sénégalais à Maurice¹. Pour parvenir à une croissance inclusive et génératrice d'emplois, les autorités entendent également améliorer la gouvernance; assurer l'accès des femmes aux moyens et aux droits de propriété; réformer l'État pour une prestation plus efficace des services publics en élaborant ou en élargissant des dispositifs de protection sociale bien ciblés; améliorer l'impact de la dépense publique; et geler la consommation publique en termes réels afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour investir dans le capital humain et l'infrastructure publique. L'encadré 1 offre une liste des réformes que le Sénégal devra mettre en œuvre pour mettre pleinement en valeur son potentiel. L'ISPE offrira un accompagnement en la matière dans les domaines relevant du FMI.

¹ Du 15 au 17 décembre 2014 l'équipe du FMI chargée du Sénégal a facilité un travail de réflexion entre des responsables sénégalais provenant principalement du Ministère des Finances, des homologues du Cap-Vert, de Maurice et des Seychelles et des experts de la Banque mondiale et du FMI sur les modalités qui permettraient d'accompagner au mieux le travail de réforme du Sénégal dans la bonne mise en œuvre du PSE.

B. Préserver la stabilité macroéconomique et une orientation budgétaire prudente

Politique budgétaire moyen terme

12. Durant ces trois dernières années la politique budgétaire a été prudente. Le déficit budgétaire a chuté de 6,7 % du PIB en 2011 à 4,9 % du PIB en 2014. Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre les réformes de finances publiques liées au PSE, notamment en gelant la consommation publique en termes réels, en adoptant une réserve de précaution et en révisant les tarifs de l'eau.

13. Les autorités entendent asseoir la politique budgétaire sur le critère de convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire. Avec la mise en place de politiques de rééquilibrage, le critère de convergence de 3 % du PIB pourrait être atteint d'ici MPEF ¶7 2018, soit un an plus tôt que prévu. Les autorités entendent adopter progressivement l'ajustement budgétaire en réduisant le déficit de 0,6 point de PIB chaque année. Le point d'ancrage de la politique budgétaire dans le cadre de l'ISPE sera ce profil de déficit. Si elle va de pair avec les réformes envisagées, cette réduction progressive du déficit devrait en outre permettre de dégager la marge budgétaire nécessaire aux dépenses relatives au PSE eu égard à la capacité d'absorption. Le rééquilibrage budgétaire proposé aiderait à maintenir à un niveau faible le risque de surendettement du Sénégal et contribuerait à assurer la stabilité extérieure de l'UEMOA dans son ensemble.

14. Les autorités envisagent la possibilité d'établir un autre point d'ancrage relatif à l'endettement dans le cadre du programme afin de préserver la viabilité à long terme de la dette. À compter du budget de 2016, le gouvernement MPEF ¶7, 17 annoncera une trajectoire viable de la dette pour les cinq années suivantes en prenant par ailleurs l'engagement, en cas d'écart, d'inclure dans le budget de l'exercice suivant des mesures destinées à ramener la dette à cette trajectoire initiale dans un délai de quatre ans. Cet ancrage additionnel contribuera à atténuer les risques de dérapage de dépenses imputables aux élections et à prévoir les corrections postélectorales. Les modalités précises sont en train d'être étudiées avec l'assistance technique du FMI et elles seront achevées durant la première revue. Dans le cadre budgétaire à moyen terme les autorités maintiendront la dette publique globale en dessous de 53 % du PIB² à moyen terme, niveau conforme à la viabilité de la dette et à un faible niveau de surendettement. Les capacités du Comité national de la dette publique seront renforcées.

15. Le rééquilibrage budgétaire à moyen terme s'appuiera sur des mesures destinées à promouvoir davantage la croissance. Ces mesures se centreront sur la rationalisation des

² L'objectif de ratio dette/PIB est fixé déduction faite du produit de l'émission euro-obligataire, d'un montant de 2½ % du PIB, déposé à la banque centrale en attendant son utilisation pour le financement de projets liés au PSE. Il est en effet prévu de tirer sur ces soldes en 2015 et 2016 pour financer des projets du PSE pour ne pas avoir à emprunter davantage.

dépenses. Les réformes liées aux dépenses viseront à accroître les incitations et s'efforceront par ailleurs d'être neutres sur le plan fiscal. Des mesures seront prévues pour améliorer encore plus l'administration du nouveau code des impôts et des initiatives de politique fiscale porteront sur la fiscalité des entreprises, les télécommunications et le secteur financier. La consommation publique, y compris la masse salariale, resterait inchangée en termes réels, hormis pour le personnel technique et de terrain dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité. Les subventions à l'électricité devraient être réduites en raison de la diminution des prix du pétrole, des gains d'efficacité à la Senelec (avec l'appui de la Banque mondiale) et de l'entrée en service de nouvelles capacités de production d'électricité à un coût moyen plus faible, et la revue des dépenses publiques devrait se traduire par des gains d'efficacité. Par ailleurs, les réformes structurelles devraient favoriser une croissance plus rapide et, partant, contribuer à augmenter les recettes et à faciliter le rééquilibrage proposé des finances publiques. Conformément à l'ancrage prévu de la dette, si la croissance ne se matérialisait pas, les emprunts et les dépenses devraient être réduits.

16. Les autorités envisagent d'étendre le processus relatif à la réserve de précaution.

Adopté en 2015, celui-ci permet au Ministère des Finances de suspendre le financement des projets en attendant l'achèvement des études de faisabilité. En MPEF ¶23 2016, la réserve de précaution sera renforcée en ajoutant des postes de dépenses courantes et en subordonnant les décaissements à des progrès dans la mise en œuvre des réformes. Certaines dépenses supplémentaires (par rapport au budget de l'exercice précédent) seraient affectées à la réserve de précaution au lieu d'être débloquées aux ministères une fois les crédits votés par l'Assemblée nationale. Dans la loi de finances 2016, la réserve représenterait 0,8 % du PIB et comprendrait des dépenses courantes (0,3 % du PIB), dont traitements et salaires, biens et services, transferts et autres dépenses, et des dépenses en capital (0,5 % du PIB) couvrant des projets définis dans le budget pour lesquels un financement n'a pas été débloqué tant que des études de faisabilité acceptables n'ont pas été réalisées. Les autorités font appel à l'assistance technique du FMI pour définir les modalités de constitution et de déblocage des réserves élargies. Les détails pertinents devraient en principe être établis durant la première revue.

17. Les autorités élargiront la marge de manœuvre budgétaire pour financer les projets liés au PSE à la faveur de mesures supplémentaires relatives aux recettes.

Les autorités visent à accroître les recettes fiscales de 19 à 20 % du PIB d'ici 2019 MPEF ¶19 tout en veillant à accompagner l'investissement des PME et l'IDE. Les recettes non fiscales seront maintenues à environ 1,5 % du PIB durant cette période. À moyen terme, une réforme des recettes foncières pourrait permettre de dégager de ½ à 1 point de PIB. La réforme de politique fiscale à moyen terme se centrera sur la simplification et l'application plus efficace du nouveau code des impôts, l'élargissement de l'assiette fiscale en intégrant les PME et les petits contribuables, et la rationalisation du régime fiscal applicable au secteur financier, à la patente et aux télécommunications.

18. Les autorités renforceront la maîtrise de la masse salariale et réduiront la consommation publique à faible priorité. L'État gèlera les nouvelles embauches, hormis pour la sécurité et le personnel de terrain des secteurs de la santé et de MPEF ¶14, 15

l'éducation. Des mesures sont engagées pour réduire les heures supplémentaires et pour rationaliser les dépenses hospitalières des agents de la fonction publique et réduire les postes diplomatiques, les suppléments salariaux seront plafonnés à leur niveau actuel en attendant les résultats de l'actuelle revue des salaires. Pour mieux maîtriser la masse salariale, les autorités passeront en revue la structure de la fonction publique afin d'éliminer les doublons et les redondances, réformeront la grille des salaires du secteur public en subordonnant les revalorisations à la performance, et procéderont à des revues triennales de la masse salariale en coopération avec les partenaires de la société civile. À compter de la loi de finances 2016, une part importante de l'augmentation des dépenses courantes par rapport au niveau de l'exercice précédent sera incluse dans la réserve de précaution et utilisée à l'appui des réformes.

19. Des mesures seront adoptées pour améliorer la composition des dépenses. Les autorités entendent redéployer les dépenses de consommation à faible priorité, comme par exemple les subventions à l'électricité, les bourses d'enseignement tertiaire non ciblées, les subventions agricoles non ciblées et les frais généraux administratifs (dont masse salariale non liée à la prestation de services sur le terrain), en faveur de l'investissement dans le capital humain et l'infrastructure publique. À moyen terme, les autorités entendent adopter un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) lié à un budget programme, propre à renforcer la discipline et à établir un lien avec la performance. Le CBMT servira d'ancrage au plan d'investissement public pour assurer la disponibilité de ressources pendant la durée de vie de chaque projet.

20. Les réformes de la gestion des investissements publics se poursuivront.

MPEF 110

Elles se centreront sur l'amélioration des études de faisabilité et des évaluations socioéconomiques, et sur l'information relative à la mise en œuvre financière et physique des investissements, au regard de la couverture, de l'actualité et de la véracité. Dans la préparation de la loi de finances 2016, au moins 8 projets d'équipement seront assujettis à une analyse de coûts-avantages. Le budget d'investissement sera révisé en identifiant clairement les dépenses d'exploitation. À moyen terme, les autorités entendent travailler en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers pour renforcer la conception, la préparation et l'exécution des projets tout en assurant la qualité et l'efficacité globale de l'investissement public. Un nouveau système de gestion de projets sera mis en place qui permettra d'assurer un suivi de l'ensemble du cycle d'exécution des projets. En outre, les autorités entendent élaborer une stratégie de gestion du portefeuille d'investissement afin d'accroître son efficacité.

21. La transparence et la discipline budgétaire seront renforcées. Le Ministère des Finances affichera sur son site internet les crédits budgétaires trimestriels et leur exécution, selon un format accessible au grand public et à la Commission des finances de l'Assemblée nationale. Le gouvernement continuera de mettre en œuvre sa stratégie nationale de bonne gouvernance et la stratégie de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme pour la période s'achevant en 2017.

MPEF 132

Politique budgétaire pour le reste de 2015 et préparatifs de la loi de finances 2016

22. Pour 2015 les autorités tablent sur un déficit budgétaire de 4,7 % du PIB. Cet objectif résulte d'un ajustement budgétaire de 0,3 % du PIB, lequel adresserait un signal positif aux marchés et aux partenaires techniques et financiers. Jusqu'à présent, la mobilisation des recettes a été conforme aux objectifs. En outre, les autorités entendent recouvrer des montants importants de dettes fiscales provenant d'exercices précédents, renforcer l'administration fiscale et douanière, et rationaliser la fiscalité du secteur financier et des télécommunications. S'agissant des dépenses, les autorités visent à réorienter les dépenses moins prioritaires vers les dépenses d'investissement à l'appui des projets du PSE pour un montant correspondant à 2,1 % du PIB. En outre, 0,7 % du PIB en faveur de nouveaux projets seraient maintenus dans la réserve de précaution, le déblocage des fonds étant subordonné à l'achèvement des études de faisabilité.

MPEF 146

23. Des mesures énergiques seront prises en 2015 pour maîtriser la masse salariale. Celle-ci sera légèrement supérieure aux montants budgétés. Dans le cadre des efforts consentis à l'appui de la vérité budgétaire, le Ministère des Finances a constaté que la masse salariale s'élevait en fait à 535 milliards FCFA (6,5 % du PIB) contre les 510 milliards FCFA (6,2 % du PIB) budgétés, en raison du classement erroné de certaines dépenses et de la sous-estimation de dépenses liées à l'enseignement supérieur et aux ambassades. Pour contrer une augmentation projetée de la masse salariale de 25 milliards FCFA (0,3 % du PIB) et plafonner l'augmentation à 16 milliards FCFA (0,2 % du PIB), les autorités ont entrepris de réduire les heures supplémentaires, les primes de performance, les avancements automatiques, les paiements administratifs et les prestations hospitalières. En outre, elles contrôleront et limiteront le nombre d'enseignants régularisés chaque année et réduiront le personnel des ambassades et consulats. À l'avenir, les nouvelles embauches dans le secteur public seront limitées en fonction de l'enveloppe financière totale disponible et dépendront de la capacité financière de l'État.

MPEF 149

24. Les subventions au secteur énergétique continuent de diminuer et devraient devenir marginales voire disparaître. En raison de la baisse des cours du pétrole, le niveau des subventions directes à la SENELEC en 2015 devrait être de l'ordre de 40 milliards FCFA (soit 40 % de moins que les montants budgétés) et elles devraient diminuer voire disparaître en 2016, notamment si les cours du pétrole continuent d'être bas. Cela devrait servir à financer l'investissement public, y compris l'électrification rurale et un programme d'infrastructure appuyé par le PNUD.

MPEF 136

25. Le gouvernement cherche à mobiliser un financement non concessionnel de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAfD) pour financer des projets prioritaires. S'il ne se matérialisait pas, il envisagerait de lancer une émission euro-obligataire d'un maximum d'un milliard de dollars à la fin 2015 ou au début 2016. Ce financement servirait avant tout à de grands projets d'infrastructure, mais l'emprunt permettrait aussi d'améliorer le profil de la dette publique grâce à un report des échéances. Les services du FMI saluent les efforts consentis par les autorités pour ne plus dépendre des financements intérieurs/UEMOA à court terme et plus coûteux pour financer un programme d'infrastructures élargi et ils soulignent notamment les efforts

réalisés pour mobiliser des concours non concessionnels auprès de la BAfD et de la Banque mondiale au lieu de recourir à une émission euro-obligataire.

26. Le budget de 2016 tablera sur un déficit de 4,2 % du PIB. Les autorités adopteront d'autres mesures de politique fiscale, dont la réforme de la fiscalité des entreprises, pour mobiliser l'IDE et étendre le champ des possibilités en faveur des PME. Des mesures neutres sur le plan des recettes et le moins perturbatrices possible seront définies avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. Des mesures seront prises (paragraphe 22) pour limiter la masse salariale à 556 milliards FCFA (6,2 % du PIB) et la maintenir à 6,2 % du PIB en 2017. Les autorités entendent maîtriser les dépenses de services téléphoniques, installer des compteurs pour limiter la consommation d'eau, et plafonner les bourses au niveau actuel.

C. Renforcement des institutions et réforme de l'État

27. Les autorités visent à améliorer la gestion des finances publiques, les institutions budgétaires et la gouvernance économique. Les réformes comprendront une conception de la politique macrobudgétaire propice au développement graduel d'un cadre de dépenses à moyen terme pouvant sous-tendre une budgétisation programme, un meilleur centrage des réformes de GFP sur l'information et l'évaluation des investissements avant la mise à disposition des fonds, une plus grande discipline dans l'exécution budgétaire, y compris dans le cas des politiques mises en œuvre par les agences publiques. Les autorités continueront d'appliquer les directives de l'UEMOA sur la gestion des finances publiques. La stratégie de mise en œuvre pour 2015-19 devrait être achevée parallèlement à l'élaboration d'un nouveau plan comptable pour les finances publiques. L'interface entre l'ASTER et le SIGFIP sera achevée et le grand livre sera amélioré. Avec le concours du FMI, le nouveau cadre de SFP sera mis en application avec le budget de 2016 ou, au plus tard, de 2017.

MPEF ¶24-25, 30

28. Le gouvernement prendra des mesures additionnelles pour améliorer l'administration fiscale et douanière. Il sera mis fin au paiement de l'impôt en espèces et les procédures de paiement seront modernisées pour permettre le paiement en ligne et par virement bancaire. L'administration fiscale sera réorganisée, notamment avec la création d'une ou deux cellules chargées des moyennes entreprises (Centres des moyennes entreprises ou CME). Le seuil applicable aux CME sera réduit de 200 à 50 millions FCFA. La fonction de contrôle sera dévolue aux CME. Le stock des restes à percevoir sera réduit. Les capacités du service de contrôle fiscal seront renforcées. Les autorités continueront de recouvrer les impôts non payés (avec pour objectif de mobiliser en 2015 au moins 50 % du stock de 250 milliards FCFA d'impôts exigibles et non réglés) et mettront en place une cellule chargée du recouvrement des dettes difficiles. L'application du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO à compter de janvier 2015 a permis d'élargir l'assiette fiscale. L'identifiant fiscal unique (NINEA) sera utilisé pour les procédures de recouvrement et pour les recoupements, tant dans l'administration des douanes que dans celle de l'impôt.

MPEF ¶19

29. Les réformes d'exécution budgétaire avancent. Le processus d'exécution offrira suffisamment de marge de manœuvre pour faire face aux imprévus, notamment en cas de conjoncture macroéconomique défavorable. Une revue de l'exécution budgétaire à mi-parcours, notamment assortie de projections pour le reste de l'exercice, pourrait aider à faciliter l'exécution stratégique. Une budgétisation par programme sera utilisée pour aligner les politiques sectorielles sur les priorités du PSE. La mise en place du compte unique du Trésor sera menée à terme.

MPEF 128-29

30. La mise en œuvre de la réforme des agences se poursuivra. Les autorités ont mis sur pied un comité technique chargé de préparer des recommandations sur la fermeture de 12 agences qui avaient été identifiées à cette fin dans le cadre du précédent ISPE et le redéploiement de leur personnel. Le comité exigera en outre une analyse d'impact avant la création de toute nouvelle agence. Les agences ne représentent que 0,1 % du PIB et les économies seront plus faibles car leur personnel sera redéployé. L'impact sur la dépense sera certes modeste, mais cette mesure est importante pour améliorer la gouvernance et la qualité de la dépense. Des contrats de performance seront signés avec huit agences. Les autorités entendent élaborer un calendrier pour la fermeture des agences identifiées dans le plan de réformes et fusionner huit autres agences en trois structures. En attendant la dissolution de ces agences, seule la masse salariale sera financée. Les rapports sur le suivi de l'exécution budgétaire par les agences seront produits et affichés sur le site internet du Ministère des Finances.

MPEF 122

D. Amélioration du climat des affaires et gouvernance

31. Les autorités entendent poursuivre le travail destiné à améliorer le climat des affaires. Le Sénégal se maintient dans le bas du classement établi par la Banque mondiale pour la pratique des affaires. Cependant, en 2014 il figurait parmi les principaux réformateurs. La compétitivité sénégalaise donne par ailleurs des signes de repli; la croissance des exportations et l'IDE ne sont pas à la hauteur de ceux des pays comparables. Pour avancer plus rapidement dans l'amélioration du climat des affaires, les autorités entendent mener les réformes inscrites dans le plan triennal établi à cette fin, car seules 34 des 56 réformes prévues ont été exécutées jusqu'à présent. Les autorités s'emploient à réduire le temps nécessaire pour obtenir des permis de construire; à créer un guichet unique pour les transferts au registre de la propriété; à transposer la réglementation de l'UEMOA sur l'agrément et le fonctionnement des bureaux d'information sur le crédit; à renforcer la protection des investisseurs minoritaires; à abolir les impôts à faible rendement, tels que la taxe sur les véhicules, qui mobilisent peu de recettes et exercent un effet dissuasif sur l'investissement et l'activité économique; et à revoir la fiscalité des entreprises afin de faciliter la conformité et l'exécution. Elles entendent en outre renforcer la collaboration avec Maurice afin de mobiliser de manière conjointe l'IDE et de définir les réformes cruciales nécessaires pour ouvrir davantage le Sénégal à l'investissement.

MPEF 140-41

32. Les autorités entendent poursuivre la mise en œuvre du vaste programme de réformes du secteur électrique avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Leur stratégie consiste à investir dans la production d'électricité à faible coût, afin de pouvoir

MPEF 136

réduire les tarifs et de supprimer les subventions tout en augmentant la production. Cependant, en raison des retards enregistrés dans l'achèvement de certains grands projets les tarifs restent élevés et exigent le maintien des subventions. L'électrification des régions rurales devrait se poursuivre et pourrait s'accélérer en utilisant les financements initialement alloués aux subventions de la SENELEC. Il est essentiel d'agir davantage pour réduire les coûts de l'électricité car le repli des cours du pétrole, même s'il persistait, ne permettrait pas de réduire les tarifs électriques à des niveaux compétitifs. Les projets arrivant à leur phase de mise en œuvre, la Banque mondiale et la BAfD joueront le rôle de chef de file en la matière.

33. Le secteur financier est globalement sain. Le niveau relativement élevé de créances improductives ne concerne que quelques entreprises. L'une d'entre elles, active dans le secteur de la chimie, a été récemment recapitalisée et le nouvel actionnaire a remboursé sa dette dans une grande mesure. Le niveau des créances improductives s'est légèrement amélioré ces derniers temps, passant de 20 % en 2014 à 19 %. Les autorités avancent également dans le renforcement de la résilience du secteur bancaire, notamment sur le dossier des créances improductives. Elles poursuivent le travail destiné à : i) mener une stratégie pour améliorer l'information financière grâce au développement des bureaux d'information sur le crédit, qui devraient être pleinement opérationnelle d'ici la fin juin; ii) renforcer le rôle des garanties et réduire les asymétries d'information; iii) améliorer les mécanismes de résolution de crise bancaire conformément aux recommandations du FMI au niveau de l'UEMOA, car les coûts potentiels des résolutions bancaires pourraient avoir des retombées budgétaires pour le Sénégal. Les services du FMI saluent les progrès réalisés dans ces domaines et encouragent les autorités à poursuivre l'accélération de ces réformes et à œuvrer avec les autorités régionales pour accroître la résilience du secteur bancaire. Ces initiatives seront particulièrement importantes pour faire en sorte que l'intensification du travail en faveur du développement des circuits financiers et de l'inclusion financière s'accompagne de sauvegardes adéquates en matière de risques.

MPEF 137-39

E. Assistance technique

34. Le nouvel ISPE vise à faire en sorte que la prestation d'AT reste alignée sur les objectifs des autorités et du programme. Les autorités avancent dans la mise en œuvre des réformes mais celles-ci exigent un travail plus intense de renforcement pratique des capacités. Les principaux cadres du Ministère des Finances attendent avec intérêt l'ISPE et un soutien plus vaste de la part du FMI. Outre l'AT classique en GFP et en gestion de la dette, les autorités espèrent que l'assistance du FMI et des autres partenaires techniques et financiers, y compris sous la forme d'un apprentissage entre pairs et d'une augmentation des visites des services des institutions afin de mettre en valeur les progrès réalisés jusqu'à présent, pourront aider à accompagner les réformes pour la période qui précédera les élections présidentielles, et à les accélérer par la suite³. Elles mettent à profit le travail

³ Une mission pratique d'assistance technique, composé de représentants des départements AFR et STA en collaboration avec l'AFRITAC Ouest, a séjourné au Sénégal en mars 2015 pour aider les autorités à passer à la nouvelle présentation MSFP 2001/14 des comptes budgétaires. Cela a permis de veiller à ce que le nouvel ISP négocié soit conforme aux exigences du Conseil quant à la présentation des comptes budgétaires. Les autorités ont

(à suivre)

d'apprentissage entre pairs engagé avec l'appui du FMI en décembre 2014 et la visite ultérieure à Maurice afin d'établir un consensus au niveau technique sur les réformes nécessaires pour assurer une bonne exécution du PSE.

QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME

35. Conditionnalité du programme. Le programme fera l'objet d'un suivi à partir de critères d'évaluation quantitatifs et de repères structurels. Le cadre macroéconomique de l'ISPE s'appuiera sur une présentation des comptes budgétaires conformes au MSFP 2001/14. Les critères d'évaluation sur la capacité/besoin de financement (déficit budgétaire) et l'objectif indicatif sur les recettes fiscales seront calculés conformément aux définitions du MSFP 2001/14. D'autres critères d'évaluation couvriront les instances de paiement, la dette extérieure et les arriérés de paiement extérieurs.

36. Limites d'endettement. Les vulnérabilités du Sénégal en matière de dette sont faibles, sa capacité de gestion de la dette est élevée et son risque de surendettement reste faible. Le programme prévoit ainsi jusqu'à 1 milliard de dollars d'emprunts non concessionnels pour financer les projets du PSE et refinancer la dette régionale à court terme plus coûteuse à partir d'une euro-obligation moins onéreuse et à plus long terme.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. Le programme élaboré par les autorités contribuera à atteindre les objectifs du PSE, pourvu que les réformes correspondantes soient rapidement mises en œuvre. Le programme macroéconomique et structurel pour la période 2015-17 vise à promouvoir la croissance et à réduire davantage la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Le programme table en outre sur un taux de croissance économique d'au moins 5 % en 2015. À moyen terme, la croissance pourrait dépasser 7 % et l'inflation pourrait être maîtrisée en dessous de 3 %. Le déficit budgétaire sera ramené à 4,7 % du PIB en 2015 afin de pouvoir descendre à 3 % à l'horizon 2018 de manière à préserver la viabilité des finances publiques et de la dette. Pour atteindre ces objectifs il faudra assurer un travail solide et rigoureux de mise en œuvre des initiatives du PSE et des réformes structurelles fixées par les autorités.

38. La marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses en infrastructure liées au PSE, et les dépenses sociales et en capital humain prévues dans le programme des autorités, devrait être assurée par une maîtrise des dépenses et une augmentation des recettes intérieures. Les services du FMI saluent l'intention des autorités de redéployer les dépenses consacrées aux postes à faible priorité, comme les subventions à l'électricité et les bourses

ensuite envoyé une mission à Washington en avril 2015 pour participer à un atelier organisé pour consolider le travail engagé au mois de mars. Les autorités ont souligné qu'il était nécessaire de multiplier le nombre de ces visites entre mission de revues pour contribuer à la réussite de ces initiatives.

d'études supérieures non ciblées, et de mieux maîtriser les dépenses courantes et la masse salariale, afin d'investir dans le capital humain et l'infrastructure publique. De manière plus précise, ils engagent les autorités à utiliser la réserve de précaution comme outil permettant de promouvoir les réformes sectorielles du PSE et à inciter les ministères à accroître l'efficacité des projets et à mettre en œuvre les initiatives cruciales du PSE. Les services du FMI encouragent également les autorités à travailler en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers afin de renforcer la conception, la préparation et l'exécution des projets tout en assurant la qualité et l'efficacité globale de l'investissement public. Ils engagent les autorités à s'assurer que la mise en œuvre des réformes fiscales destinées à améliorer le climat des affaires soit neutre sur le plan des recettes, et à respecter le principe fondamental de la réforme du Code général des impôts (CGI) visant à incorporer et à maintenir dans ce dernier toutes les mesures fiscales relatives au secteur minier, peut-être à l'exception du régime applicable aux redevances.

39. Il importera d'asseoir la politique budgétaire sur la viabilité à long terme de la dette dans un cadre budgétaire moyen terme. La trajectoire viable d'endettement devrait être annoncée dans le budget en prenant l'engagement, en cas d'écart, d'inclure dans le budget de l'exercice suivant des mesures destinées à ramener la dette à cette trajectoire initiale dans un délai de quatre ans. Le rééquilibrage budgétaire à moyen terme demeure essentiel pour assurer la viabilité de la dette publique du Sénégal et faire en sorte que le risque de surendettement demeure faible. Les services du FMI appuient le plan des autorités visant à atteindre le critère de convergence de l'UEMOA en matière de déficit budgétaire, 3 % du PIB, d'ici 2018.

40. La poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques, des institutions budgétaires et de la gouvernance économique devrait rester hautement prioritaire. Le travail de réforme devrait se centrer sur les principaux axes d'accompagnement de la mise en œuvre du PSE. Les axes comprennent la conception d'une politique macrobudgétaire propre à promouvoir l'élaboration progressive d'un cadre de dépenses moyen terme, un meilleur centrage des réformes de GFP sur l'information et l'évaluation de l'impact socioéconomique des investissements, et une plus grande discipline dans l'exécution budgétaire, y compris les politiques mises en œuvre par les agences.

41. Les réformes structurelles macrocritiques du programme gouvernemental appuyé par l'ISPE sont essentielles à la réussite du PSE. Les services du FMI félicitent les autorités des progrès récemment enregistrés dans l'amélioration de l'environnement des affaires et dans la promotion du développement du secteur privé. Ils les félicitent en outre des mesures courageuses adoptées pour réformer les bourses universitaires. Les services du FMI saluent la volonté d'élargir et d'approfondir le travail visant à simplifier la pratique des affaires et à définir les changements de nature réglementaire requis pour mobiliser l'investissement privé. Ils engagent en outre les autorités à accélérer la réforme du secteur énergétique pour accroître la production d'électricité à un moindre coût. La mise en œuvre des réformes pourrait être facilitée par des formules d'apprentissage entre pairs avec la participation de pays comparables ayant mené à bonne fin leurs réformes.

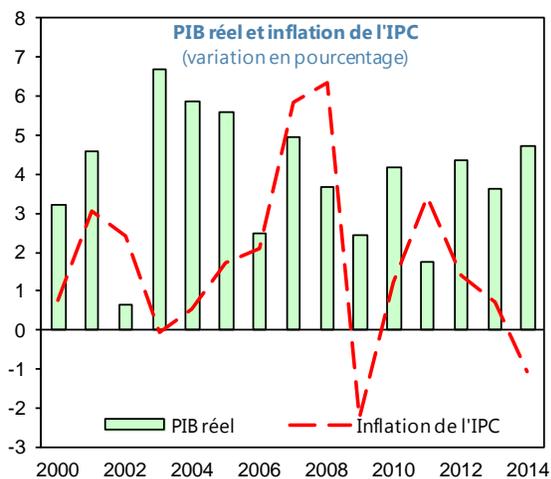
42. Les perspectives de l'économie sénégalaise demeurent positives et les risques gérables. Parmi les risques il convient de citer une mise en œuvre lente des réformes avec le manque à

percevoir qui s'en suivrait, l'absence de maîtrise de la consommation publique non productive, et des retards dans les activités visant à accroître l'efficacité de la dépense. Dans la perspective des élections de 2017, un risque pèse sur le rééquilibrage projeté des finances publiques. Au vu de cela, il sera important d'assurer une mise en œuvre rigoureuse des réformes en 2015-16.

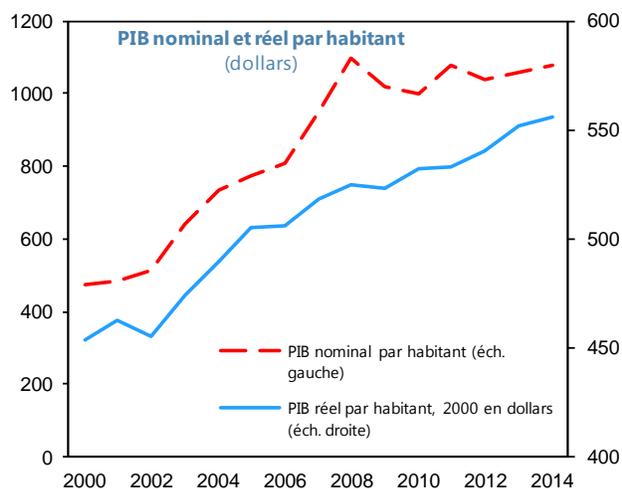
43. Les services du FMI recommandent l'approbation de l'ISPE.

Graphique 1. Sénégal : perspective historique, 2000–2014

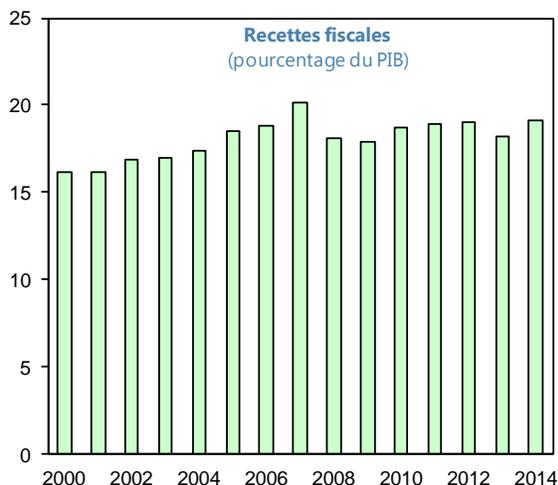
La croissance et l'inflation au Sénégal ont été traditionnellement volatiles...



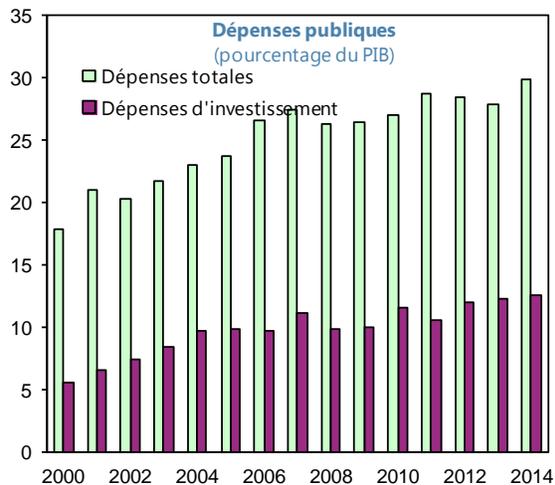
...mais le revenu par habitant a connu une progression constante.



Une tendance haussière des recettes, interrompue par la crise de 2008,



a permis d'accroître les dépenses, y compris d'investissement.



Sources : autorités sénégalaises; Banque mondiale; calculs et estimations des services du FMI.

Des progrès ont été réalisés vers les objectifs du Millénaire pour le développement.

Obejctifs du Millénaire pour le développement	1990	1995	2000	2005	2013
Proportion de la popul. disposant de moins de 1,25\$/jour (% de la population)	66	53	44	34	34
Taux d'alphabétisation, femmes jeunes (% femmes 15-24 ans)	28	..	41	45	59
Taux net de scolarisation dans le primaire (% enfants âge scolarité prim.)	45	50	58	74	79
Ratio garçons/filles dans la scolarisation primaire (%)	73	77	87	96	108
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	71	71	69	57	45
Taux de mortalité, moins de cinq ans (pour 1000 naissances vivantes)	141	143	137	98	58
Naissance assistée par personnel sanitaire compétent (% total)	..	47	58	52	65
Prévalence du VIH, total (% population, 15-49 ans)	1	1	1	1	1
Source d'eau améliorée (% population avec accès)	60	63	66	70	74

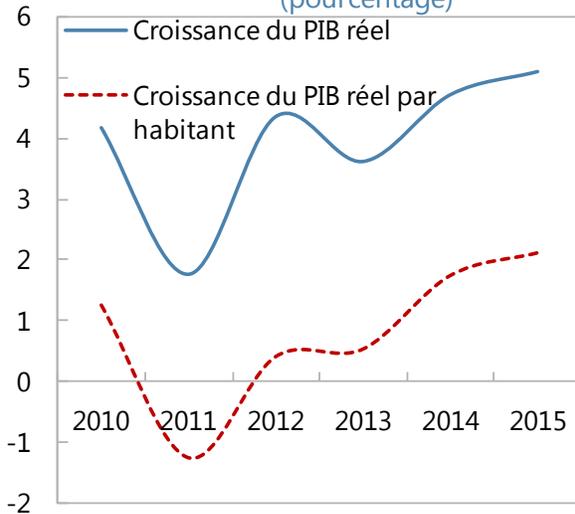
Sources: Obejctifs du Millénaire base de données; Banque mondiale, 2013.

Graphique 2. Sénégal : évolution récente et projections à court terme

La croissance est restée modérée durant ces dernières années...

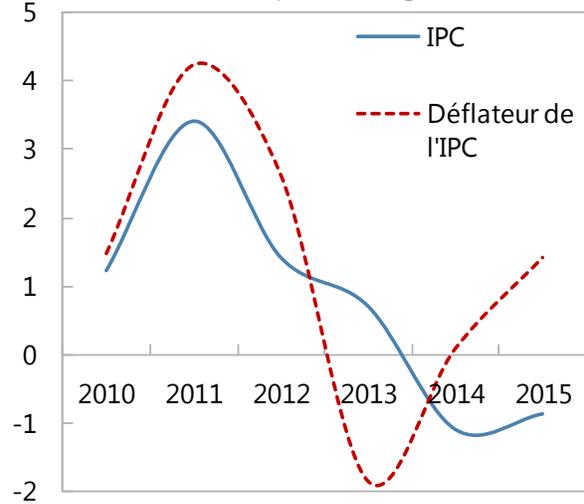
...tandis que l'inflation a été maîtrisée.

Croissance du PIB
(pourcentage)



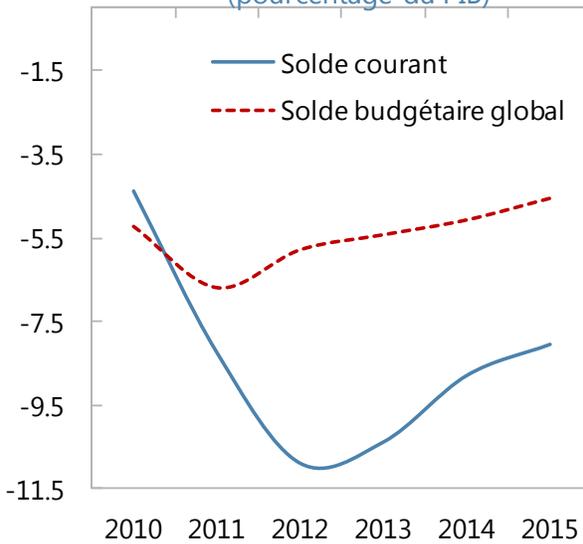
La situation budgétaire pèse sur le déficit courant...

Inflation
(pourcentage)

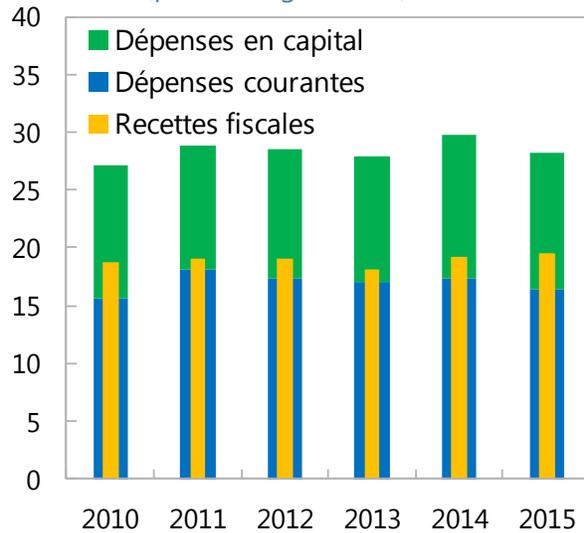


...sous l'effet des pressions sur les dépenses publiques.

Double déficit
(pourcentage du PIB)



Dépenses et recettes
(pourcentage du PIB)

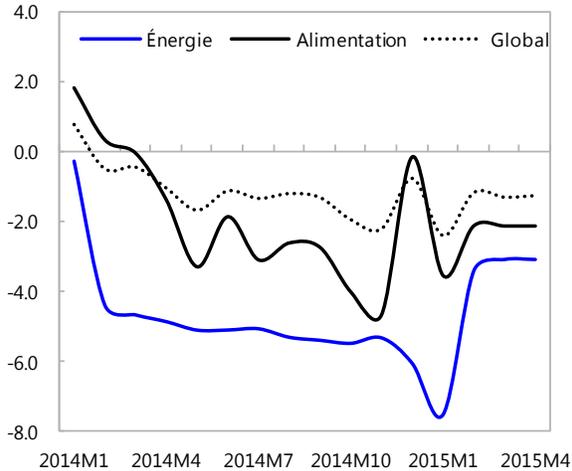


Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal : évolution récente : indicateurs à haute fréquence

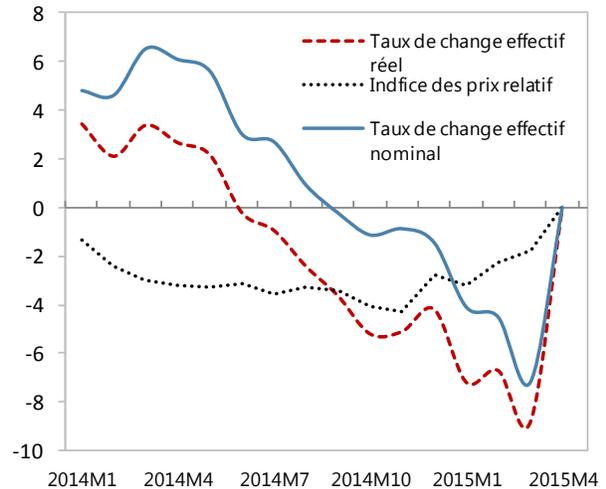
L'inflation a été négative jusqu'à la fin avril 2015, en raison d'une inflation négative des aliments et du repli des cours du pétrole.

Inflation de l'IPC
(taux d'inflation sur 12 mois)



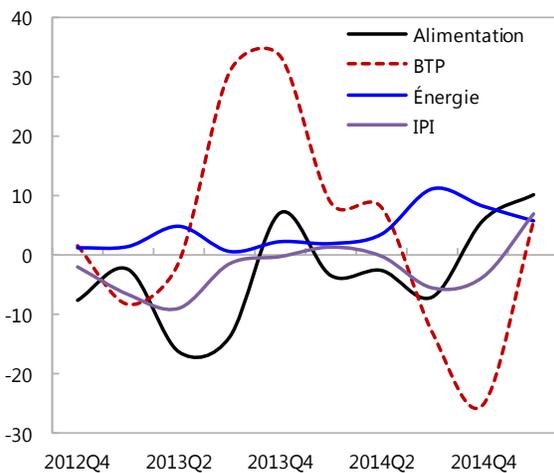
Grâce à une dépréciation réelle, le Sénégal a quelque peu gagné en compétitivité sur les prix

Taux de change effectifs
(pourcentage de variation sur 12 mois)

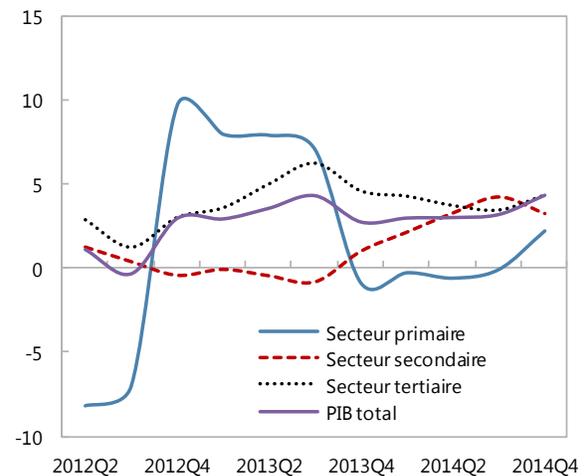


Les BTP on repris, mais la croissance est désormais principalement impulsée par le tertiaire.

Indice de production industrielle
(pourcentage de variation annuelle, base trimestrielle)



Croissance du PIB réel
(pourcentage de variation annuelle, base trimestrielle)

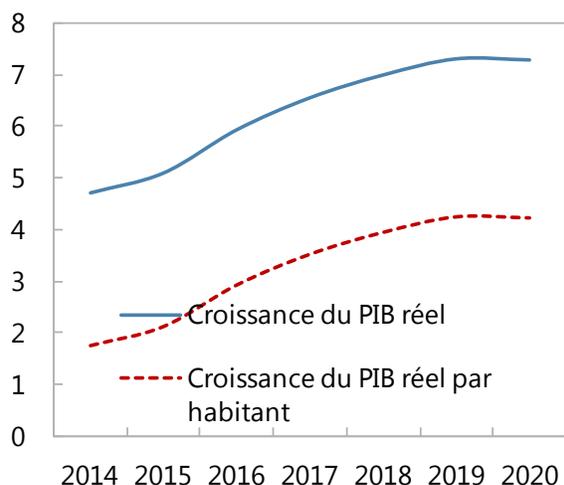


Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

Graphique 4. Sénégal : projections à moyen terme

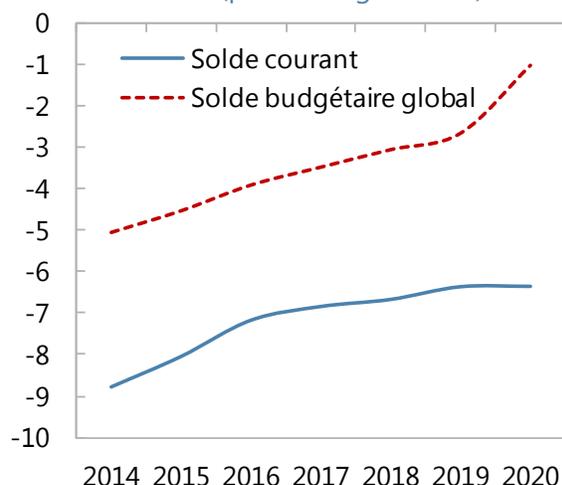
La croissance devrait rebondir progressivement et l'inflation rester modérée.

Croissance du PIB (pourcentage)



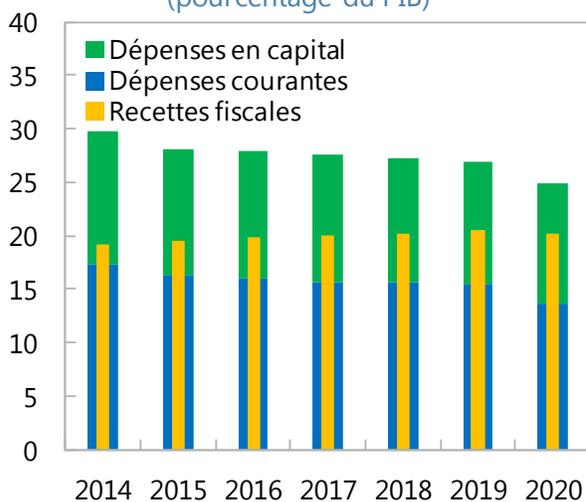
Le rééquilibrage budgétaire aiderait à atténuer la vulnérabilité extérieure.

Double déficit (pourcentage du PIB)



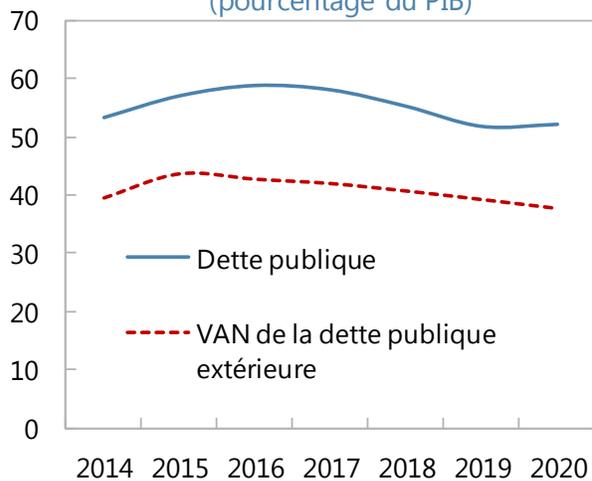
Le rééquilibrage budgétaire s'appuie sur des mesures liées aux dépenses et aux recettes...

Dépenses et recettes (pourcentage du PIB)



...qui permettraient de maintenir le risque de surendettement à un faible niveau.

Dettes (pourcentage du PIB)



Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

**Tableau 1. Sénégal : critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2015–16
(MSFP 2014)**

	2015				2016			
	Mars	Juin	Sep.	Dec.	Mars	Juin.	Sep.	Dec.
	Act.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)							
Critères d'évaluation¹								
Solde de besoin de financement (plancher) ²	-54	-143	-255	-389	-53	-140	-249	-380
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public (millions de dollars EU, plafond) ³	...	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) ³	...	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) ³	...	0	0	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	...	50	50	50	50	50	50	50
Objectives indicatifs								
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	...	15	15	15	15	15	15	15
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	...	35	35	35	35	35	35	35
Plancher sur les recettes fiscales	...	825	1,190	1,595	402	903	1,303	1,747
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:								
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	...	15	15	15	15	15	15	15
Pour mémoire:								
Dons programmés	...	15	28	40	5	21	40	58

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).

²Definition GFSM 2014. Cumulatif depuis le début de l'année.

³Surveillée de façon continue.

Tableau 2. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Eff.	Est.	Proj.	Projections				
	(variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	3.6	4.7	5.1	5.9	6.5	7.0	7.3	7.3
<i>Dont: PIB hors agriculture</i>	3.9	4.7	5.0	5.8	6.5	7.0	7.3	7.3
Déflateur du PIB	-1.9	0.1	1.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Prix à la consommation								
Moyenne annuelle	0.7	-1.1	-0.9	1.5	1.3	1.3	1.3	1.3
Fin de période	-0.1	-0.8	0.8	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	1.5	1.8	3.8	5.3	11.6	9.4	9.1	10.1
Importations, f.à.b. (francs CFA)	0.8	-1.1	4.1	5.6	10.5	9.2	7.4	5.3
Volume des exportations	11.1	3.3	6.0	7.3	6.1	6.3	6.7	7.6
Volume des importations	1.9	3.8	6.8	5.7	8.6	7.4	5.9	3.7
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	-7.7	3.4	0.5	-1.8	3.4	1.3	0.8	0.8
Taux de change effectif nominal	4.1	2.5
Taux de change effectif réel	2.2	-0.7
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année, sauf indication contraire)							
Monnaie au sens large	8.0	11.4	7.7	7.7
Avoirs intérieurs nets	8.8	6.1	7.3	10.2
Crédit intérieur	11.3	2.8	9.4	7.5
Crédit à l'État (net)	2.0	-2.6	0.5	-1.1
Crédit à l'économie (net) (croissance en %)	12.6	6.4	9.0	9.2
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹							
Opérations financières de l'État								
Recettes	22.5	24.2	24.3	24.2	24.0	24.0	24.1	23.9
Dons	2.5	3.3	2.9	2.9	2.8	2.7	2.6	2.4
Dépenses totales et prêts nets	27.9	29.2	29.0	28.4	27.6	27.0	26.8	26.5
Solde budgétaire global								
Base ordres de paiement, dons exclus	-8.0	-8.3	-7.4	-6.6	-6.0	-5.5	-5.1	-3.3
Base ordres de paiement, dons inclus	-5.5	-4.9	-4.7	-4.2	-3.6	-3.0	-2.8	-2.6
Solde budgétaire primaire	-3.9	-3.4	-2.6	-2.0	-1.6	-1.2	-0.9	0.8
Épargne et investissement								
Solde courant (transferts officiels inclus)	-10.4	-8.8	-8.0	-7.2	-6.8	-6.7	-6.4	-6.4
Solde courant (transferts officiels exclus)	-11.1	-9.7	-9.1	-8.4	-8.1	-8.0	-7.6	-7.4
Investissement intérieur brut	27.9	27.9	26.9	27.1	27.3	27.5	26.7	27.4
Public ¹	6.1	7.4	6.8	7.3	7.5	7.4	7.3	6.3
Non public	21.8	20.5	20.1	19.8	19.7	20.1	19.4	21.1
Épargne nationale brute	17.5	19.1	18.8	19.9	20.4	20.7	21.0	21.6
Publique	0.6	1.7	2.4	2.8	3.4	4.0	4.1	4.2
Non publique	16.9	17.4	16.5	17.1	17.0	16.7	16.9	17.5
Dettes publiques								
Dettes publiques totales	46.6	53.1	55.0	56.0	55.6	53.0	49.9	48.5
Dettes publiques intérieures ²	14.3	13.8	19.2	18.2	18.1	16.3	14.2	13.9
Dettes publiques extérieures	32.4	39.4	35.7	37.8	37.5	36.7	35.6	34.6
Service de la dette publique extérieure								
En pourcentage des exportations	6.5	7.5	9.7	10.0	9.5	10.0	10.0	10.1
En pourcentage des recettes publiques	9.2	10.4	12.8	12.8	12.2	12.7	12.5	12.5
Pour mémoire								
Produit intérieur brut (milliards de FCFA) ²	7,387	7,742	8,251	8,946	9,751	10,667	11,709	12,854

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte du reclassement de l'investissement public.² La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 3. Sénégal : balance des paiements, 2014–20 (milliards FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Eff.	Est.			Projections			
	(milliards FCFA, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-766	-680	-663	-641	-666	-718	-747	-827
Balance des biens	-1,471	-1,413	-1,475	-1,562	-1,706	-1,860	-1,964	-1,968
Exportations, f.à.b.	1,423	1,448	1,503	1,582	1,767	1,934	2,109	2,322
Importations, f.à.b.	-2,893	-2,861	-2,977	-3,144	-3,473	-3,793	-4,073	-4,290
Services et revenu (net)	-216	-225	-259	-252	-222	-208	-227	-301
Crédits	797	818	818	849	887	950	1,018	1,080
Débits	-1,013	-1,043	-1,077	-1,101	-1,109	-1,159	-1,245	-1,381
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-65	-70	-84	-93	-86	-89	-86	-124
Transferts courants sans contrepartie (net)	921	958	1,070	1,173	1,262	1,350	1,443	1,442
Privés (net)	878	901	991	1,070	1,145	1,225	1,311	1,324
Publics (net)	43	58	79	103	117	125	132	118
<i>Dont: dons budgétaires</i>	20	40	40	58	62	66	70	55
Compte de capital et compte financier	744	899	782	664	699	757	789	893
Compte de capital	176	220	207	212	223	235	248	261
Transferts de capitaux privés	7	7	7	8	8	8	9	9
Dons projets	168	213	200	204	215	227	240	252
Annulation de la dette et autres transferts	1	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	569	680	574	452	476	522	541	632
Investissements directs	137	151	171	192	215	242	274	301
Investissements de portefeuille (net)	-14	558	239	157	153	122	252	99
Dont : émission d'eurobonds	0	250	0	0	0	0	0	0
Autres investissements	446	-29	165	104	108	157	15	232
Secteur public (net)	195	97	396	396	362	330	543	648
<i>Dont: décaissements</i>	273	207	278	357	372	367	383	401
prêts programmes	53	54	67	73	79	86	94	102
prêts projets	167	54	211	214	222	230	239	248
autres	53	98	0	70	70	50	50	50
amortissement	-80	-109	118	39	-10	-37	160	247
Secteur privé (net)	223	-31	-232	-292	-254	-173	-528	-415
Erreurs et omissions	28	-96	0	0	0	0	0	0
Solde global	-21	220	118	23	33	39	42	66
Financement	21	-220	-118	-23	-33	-39	-42	-66
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	11	-100	-118	-23	-33	-39	-42	-66
Utilisation nette des ressources du FMI	-3	-9	-18	-21	-20	-20	-13	-3
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-3	-9	-18	-21	-20	-20	-13	-3
Autres	14	-92	-100	-2	-13	-19	-29	-63
Banques créatrices de monnaie	10	-119	0	0	0	0	0	0
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>								
Solde des transactions courantes								
Transferts officiels courants compris (% PIB)	-10.4	-8.8	-8.0	-7.2	-6.8	-6.7	-6.4	-6.4
Transferts officiels courants exclus (% PIB)	-11.1	-9.7	-9.1	-8.4	-8.1	-8.0	-7.6	-7.4
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards U	2.2	2.1	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.7
(% monnaie au sens large)	33.1	32.6	33.4	31.6	29.7	28.0	26.3	24.9
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards \$)	13.6	13.2
(% monnaie au sens large)	40.6	41.8
(mois importations UEMOA BSNF)	4.5	4.6
Produit intérieur brut	7,387	7,742	8,251	8,946	9,751	10,667	11,709	12,854

Sources : BCEAO); estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Sénégal : balance des paiements, 2013–20 (pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Eff.	Est.	Projections					
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-10.4	-8.8	-8.0	-7.2	-6.8	-6.7	-6.4	-6.4
Balance des biens	-19.9	-18.3	-17.9	-17.5	-17.5	-17.4	-16.8	-15.3
Exportations, f.à.b.	19.3	18.7	18.2	17.7	18.1	18.1	18.0	18.1
Importations, f.à.b.	-39.2	-37.0	-36.1	-35.1	-35.6	-35.6	-34.8	-33.4
Services et revenu (net)	-2.9	-2.9	-3.1	-2.8	-2.3	-2.0	-1.9	-2.3
Crédits	10.8	10.6	9.9	9.5	9.1	8.9	8.7	8.4
Débits	-13.7	-13.5	-13.0	-12.3	-11.4	-10.9	-10.6	-10.7
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-0.9	-0.9	-1.0	-1.0	-0.9	-0.8	-0.7	-1.0
Transferts courants sans contrepartie (net)	12.5	12.4	13.0	13.1	12.9	12.7	12.3	11.2
Privés (net)	11.9	11.6	12.0	12.0	11.7	11.5	11.2	10.3
Publics (net)	0.6	0.7	1.0	1.2	1.2	1.2	1.1	0.9
<i>Dont: dons budgétaires</i>	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.4
Compte de capital et compte financier	10.1	11.6	9.5	7.4	7.2	7.1	6.7	7.0
Compte de capital	2.4	2.8	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons projets	2.3	2.8	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	2.0
Annulation de la dette et autres transferts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	7.7	8.8	7.0	5.1	4.9	4.9	4.6	4.9
Investissements directs	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.3	2.3
Investissements de portefeuille (net)	-0.2	7.2	2.9	1.8	1.6	1.1	2.1	0.8
Dont : émission d'eurobonds	0.0	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	6.0	-0.4	2.0	1.2	1.1	1.5	0.1	1.8
Secteur public (net)	2.6	1.3	4.8	4.4	3.7	3.1	4.6	5.0
<i>Dont: décaissements</i>	3.7	2.7	3.4	4.0	3.8	3.4	3.3	3.1
prêts programmes	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
prêts projets	2.3	0.7	2.6	2.4	2.3	2.2	2.0	1.9
autres	0.7	1.3	0.0	0.8	0.7	0.5	0.4	0.4
amortissement	-1.1	-1.4	1.4	0.4	-0.1	-0.3	1.4	1.9
Secteur privé (net)	3.0	-0.4	-2.8	-3.3	-2.6	-1.6	-4.5	-3.2
Erreurs et omissions	0.4	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.3	2.8	1.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5
Financement	0.3	-2.8	-1.4	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	0.2	-1.3	-1.4	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5
Utilisation nette des ressources du FMI	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.0
Achats/décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachats/remboursements	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.0
Autres	0.2	-1.2	-1.2	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.5
Banques créatrices de monnaie	0.1	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	7,387	7,742	8,251	8,946	9,751	10,667	11,709	12,854

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5a. Sénégal : opérations de l'administration centrale, classification du MSFP 2001¹, 2014–20
(milliards FCFA)

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Est.	Budget	Prog.											
	(milliards FCFA)													
Recettes	1,877	1,978	2,004	2,162	2,337	2,561	2,820	3,073						
Recettes fiscales	1,483	1,602	1,595	1,747	1,914	2,113	2,336	2,581						
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	402	444	437	497	562	653	752	828						
Impôts sur les salaires et la main-d'oeuvre	21	18	18	20	21	23	26	36						
Impôts sur le patrimoine	27	25	25	25	26	26	27	24						
Impôts sur les biens et services	786	844	838	898	983	1,074	1,173	1,313						
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	219	243	226	250	273	286	306	328						
Autres impôts	28	28	52	57	49	50	53	51						
Dons	254	229	240	262	277	293	310	306						
Budget	40	35	40	58	62	66	70	55						
Projets	213	194	200	204	215	227	240	252						
Autres recettes	141	147	169	154	145	155	174	186						
Dépenses	2,258	2,353	2,393	2,542	2,691	2,877	3,143	3,406						
Charges	1,400	1,391	1,417	1,494	1,547	1,642	1,805	1,954						
Rémunération des salariés	490	510	526	556	604	649	717	779						
Utilisation de biens et services	361	371	375	378	415	456	502	552						
Intérêts	131	148	151	164	164	173	172	192						
Aux non-résidents	63	74	77	86	79	82	79	117						
Aux résidents	68	74	74	79	85	91	94	76						
Subventions 2/	60	79	40	20	0	0	0	0						
dont: subventions à la SENELEC financées par le FSE	22	47	13	0	0	0	0	0						
dont: SENELEC du budget	0	19	27	20	0	0	0	0						
dont: subventions aux carburants	12	13	0	0	0	0	0	0						
dont: subventions alimentaires	8	0	0	0	0	0	0	0						
autres	18	0	0	0	0	0	0	0						
Dons (courant hors FSE)	174	177	177	216	167	171	159	180						
Prestations sociales	30	26	26	27	29	32	35	32						
Autres charges	154	80	122	132	168	163	220	218						
Acquisition nette d'actifs non financiers	858	962	976	1,048	1,144	1,235	1,338	1,453						
Financée sur ressources intérieures	99	193	207	220	224	263	298	386						
Financée sur dons de l'État	368	364	364	391	483	485	496	424						
Financée sur ressources extérieures	391	405	405	437	438	487	544	643						
Capacité/besoin de financement (solde global)	-381	-376	-389	-380	-354	-316	-323	-333						
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-381	-376	-389	-380	-354	-316	-323	-333						
Acquisition nette d'actifs financiers	120	-64	-87	9	27	32	41	36						
Intérieurs	120	-64	-87	9	27	32	41	36						
Numéraire et dépôts	96	-74	-88	10	10	10	10	10						
Titres autres que les actions	13	10	0	0	0	0	0	0						
Crédits	0	0	0	0	0	0	0	0						
Autres comptes à recevoir	11	0	0	-1	17	22	31	26						
Accumulation nette de passifs	501	312	301	388	381	348	364	369						
Intérieurs	-109	-8	-108	-14	-26	8	-91	51						
FMI et DTS	-21	...	-27	-30	-29	-28	-22	-11						
Titres autres que les actions (net)	24	...	-39	15	2	36	-69	62						
Crédits	46	-36	-42	0	0	0	0	0						
Autres comptes à payer	-159	-99	0	0	0	0	0	0						
Extérieurs	610	320	410	403	408	340	455	318						
Titres autres que les actions (net)	341	105	193	118	125	78	203	46						
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	91	...	193	118	125	78	203	46						
Euroobligation	250	...	0	0	0	0	0	0						
Crédits	112	215	216	285	283	262	252	272						
Crédits programme	54	...	67	73	79	86	94	102						
Crédits projet	54	...	211	214	222	230	239	248						
Crédits non concessionnels	98	...	0	56	42	12	-8	3						
Autres	-94	...	-62	-58	-60	-67	-73	-81						
Autres comptes à payer	157	...	0	0	0	0	0	0						
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0						
Pour mémoire:														
Variation de la valeur nette: transactions	477	587	587	668	790	919	1,015	1,120						
Capacité/besoin de financement (hors dons)	477	587	587	668	790	919	1,015	1,120						
PIB nominal	7,742	8,229	8,251	8,946	9,751	10,667	11,709	12,854						

Sources: Ministère des Finances; estimations et projections des services du FMI.

1/ Manuel de statistiques de finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).

2/ S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, lesquels seront effectués durant la mission.

Tableau 5b. Sénégal : opérations de l'administration centrale, classification du MSFP 2001¹, 2014–20
(pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
	Est.	Budget	Prog.	Projections				
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Recettes	24.2	24.0	24.3	24.2	24.0	24.1	23.9	
Recettes fiscales	19.2	19.5	19.3	19.5	19.6	19.8	20.1	
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	5.2	5.4	5.3	5.6	5.8	6.1	6.4	
Impôts sur les salaires et la main-d'oeuvre	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	
Impôts sur le patrimoine	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	
Impôts sur les biens et services	10.2	10.3	10.1	10.0	10.1	10.0	10.2	
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.8	3.0	2.7	2.8	2.8	2.7	2.6	
Autres impôts	0.4	0.3	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	
Dons	3.3	2.8	2.9	2.9	2.8	2.7	2.6	
Budget	0.5	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.4	
Projets	2.8	2.4	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	
Autres recettes	1.8	1.8	2.0	1.7	1.5	1.5	1.5	
Dépenses	29.2	28.6	29.0	28.4	27.6	27.0	26.8	
Charges	18.1	16.9	17.2	16.7	15.9	15.4	15.2	
Rémunération des salariés	6.3	6.2	6.4	6.2	6.2	6.1	6.1	
Utilisation de biens et services	4.7	4.5	4.5	4.2	4.3	4.3	4.3	
Intérêts	1.7	1.8	1.8	1.8	1.7	1.6	1.5	
Aux non-résidents	0.8	0.9	0.9	1.0	0.8	0.8	0.7	
Aux résidents	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	
Subventions 2/	0.8	1.0	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	
dont: subventions à la SENELEC financées par le FSE	0.3	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont: SENELEC du budget	0.0	0.2	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	
dont: subventions aux carburants	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
dont: subventions alimentaires	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
autres	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dons (courant hors FSE)	2.3	2.1	2.1	2.4	1.7	1.6	1.4	
Prestations sociales	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	
Autres charges	2.0	1.0	1.5	1.5	1.7	1.5	1.7	
Acquisition nette d'actifs non financiers	11.1	11.7	11.8	11.7	11.7	11.6	11.3	
Financée sur ressources intérieures	1.3	2.3	2.5	2.5	2.3	2.5	3.0	
Financée sur dons de l'État	4.8	4.4	4.4	4.4	5.0	4.5	4.2	
Financée sur ressources extérieures	5.0	4.9	4.9	4.9	4.5	4.6	5.0	
Capacité/besoin de financement (solde global)	-4.9	-4.6	-4.7	-4.2	-3.6	-3.0	-2.8	
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-4.9	-4.6	-4.7	-4.2	-3.6	-3.0	-2.8	
Acquisition nette d'actifs financiers	1.6	-0.8	-1.1	0.1	0.3	0.3	0.3	
Intérieurs	1.6	-0.8	-1.1	0.1	0.3	0.3	0.3	
Numéraire et dépôts	1.2	-0.9	-1.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Titres autres que les actions	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Crédits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres comptes à recevoir	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	
Accumulation nette de passifs	6.5	3.8	3.7	4.3	3.9	3.3	2.9	
Intérieurs	-1.4	-0.1	-1.3	-0.2	-0.3	0.1	-0.8	
FMI et DTS	-0.3	...	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	
Titres autres que les actions (net)	0.3	...	-0.5	0.2	0.0	0.3	-0.6	
Crédits	0.6	-0.4	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres comptes à payer	-2.0	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Extérieurs	7.9	3.9	5.0	4.5	4.2	3.2	3.9	
Titres autres que les actions (net)	4.4	1.3	2.3	1.3	1.3	0.7	1.7	
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	1.2	...	2.3	1.3	1.3	0.7	1.7	
Euroobligation	3.2	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Crédits	1.5	2.6	2.6	3.2	2.9	2.5	2.2	
Crédits programme	0.7	...	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	
Crédits projet	0.7	...	2.6	2.4	2.3	2.2	2.0	
Crédits non concessionnels	1.3	...	0.0	0.6	0.4	0.1	-0.1	
Autres	-1.2	...	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6	
Autres comptes à payer	2.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Pour mémoire:								
Variation de la valeur nette: transactions	6.2	7.1	7.1	7.5	8.1	8.6	8.7	
Capacité/besoin de financement (hors dons)	6.2	7.1	7.1	7.5	8.1	8.6	8.7	
PIB nominal	7,742	8,229	8,251	8,946	9,751	10,667	11,709	

Sources: Ministère des Finances; estimations et projections des services du FMI.

1/ Manuel de statistiques de finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).

2/ S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, lesquels seront effectués durant la mission.

Tableau 6. Sénégal : situation monétaire, 2012–16

	2012	2013	2014	2015	2016
			Eff.	Proj.	
	(en milliards de FCFA)				
Avoirs extérieurs nets	879	858	1,078	1,196	1,219
BCEAO	776	764	865	983	1,006
Banques commerciales	104	94	213	213	213
Avoirs intérieurs nets	2,016	2,269	2,407	2,556	2,823
Crédit intérieur net	2,240	2,565	2,638	2,885	3,106
Crédit net à l'État ¹	97	151	70	85	46
Banque centrale	-38	21	-75	-15	-54
Banques commerciales	130	124	142	100	100
Autres établissements	5	5	13	13	13
Crédit à l'économie	2,144	2,414	2,568	2,800	3,060
Autres postes (net)	-224	-297	-231	-231	-231
Monnaie au sens large	2,896	3,127	3,485	3,752	4,042
Circulation fiduciaire hors banques	585	620	685	634	634
Total dépôts	2,310	2,507	2,799	2,916	3,134
Dépôts à vue	1,192	1,358	1,430	1,592	1,741
Dépôts à terme	1,118	1,150	1,370	1,324	1,393
	(variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)				
Avoirs extérieurs nets	-1.9	-0.7	7.0	3.4	0.6
BCEAO	1.8	-0.4	3.2	3.4	0.6
Banques commerciales	-3.7	-0.3	3.8	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	8.7	8.8	4.4	4.3	7.1
Crédit net à l'État ¹	-2.0	2.0	-2.6	0.4	-1.1
Crédit à l'économie	6.9	9.3	4.9	6.7	6.9
Autres postes (net)	3.7	-2.5	2.1	0.0	0.0
Monnaie au sens large	6.8	8.0	11.4	7.7	7.7
<i>Pour mémoire :</i>	(unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	2.5	2.4	2.2	2.2	2.2
Croissance du PIB nominal (en %)	5.3	1.7	4.8	6.6	8.4
Crédit à l'économie (croissance en %)	9.6	12.6	6.4	9.0	9.3
Crédit à l'économie/PIB (%)	29.8	32.7	33.2	36.2	37.1
Variation du crédit net à l'État (gliss. annuel, milliards FCFA)	-53.7	151.1	-81.3	15.3	45.6
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de pér.; %)	4.0	3.5	2.5

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal : indicateurs de solidité financière, 2008–14

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	Dec.						
	(Percent, unless otherwise indicated)						
Fonds propres							
Fonds propres/actifs pondérés par les risques	13.8	16.3	18.0	16.0	16.7	16.4	16.5
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	13.9	16.5	18.2	15.9	16.3	15.9	16.0
Fonds propres/total des actifs	9.1	9.3	10.0	9.8	9.6	9.4	9.8
Composition et qualité des actifs							
Total des prêts/total des actifs	62.8	59.5	57.5	60.6	61.4	60.1	62.1
Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds propres	100.9	71.7	70.6	69.8	196.7	137.4	137.9
Répartition sectorielle des prêts							
Industrie*	19.5	27.5	26.4	22.2	23.8	25.5	24.2
Commerce en gros ou au détail*	18.5	24.5	23.8	19.2	21.6	23.8	23.4
Services, transports et communication*	31.1	34.1	41.9	34.0	30.6	35.9	42.1
Prêts non productifs/total des prêts	17.4	18.7	20.2	16.2	18.4	19.1	20.3
<i>Dont : sans ICS</i>	14.2	15.8	15.8	13.2	15.1	14.8	16.9
Provisions pour prêts non productifs/total des prêts	51.5	53.1	54.9	54.0	56.1	55.8	54.2
<i>Dont : sans ICS</i>	65.7	64.7	65.3	68.3	63.0	66.8	58.7
Prêts non productifs, provisions déduites/total des prêts	9.3	9.7	9.1	8.1	8.2	8.6	9.5
<i>Dont : sans ICS</i>	5.4	6.2	6.1	4.6	6.3	5.6	7.7
Prêts non productifs, provisions déduites/fonds propres	63.9	62.3	52.3	50.4	51.4	54.7	60.0
<i>Dont : sans ICS</i>	35.3	38.4	41.5	35.7	38.8	43.3	51.3
Bénéfices et rentabilité							
Coût moyen des fonds empruntés	2.8	3.4	2.2	2.0	2.1	1.9	1.0
Taux d'intérêt moyen des prêts ¹	13.9	15.4	8.1	8.4	8.6	8.1	3.7
Marge d'intérêt moyenne ²	11.1	12.0	5.9	6.4	6.6	6.2	2.7
Rendement moyen des actifs après impôts	1.4	1.3	1.6	2.2	1.7	1.3	1.0
Rendement moyen des fonds propres après impôts	13.0	16.0	15.4	22.6	17.4	13.7	10.2
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	51.3	60.3	56.7	56.0	57.0	57.6	53.1
Traitements et salaires/revenu net bancaire	21.1	23.0	24.8	23.8	24.4	25.2	23.5
Liquidité							
Actifs liquides/total des actifs	...	31.7	39.8	36.1	37.0	42.1	44.2
Actifs liquides/total des dépôts	...	49.8	52.4	76.7	52.3	62.9	65.7
Total des dépôts/total des passifs	70.3	74.9	76.0	62.8	70.7	67.0	67.3

Source: BECAO.

¹Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de méthodologie.

²Hors taxe sur les opérations bancaires.

*Dernier chiffres connus : septembre 2013.

Annexe. Lettre d'Intention

Dakar, Sénégal
Le 8 juin 2015

Madame Christine Lagarde
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame le Directeur général,

- 1.** Le gouvernement du Sénégal sollicite l'approbation d'un nouveau programme macroéconomique appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) pour la période 2015-2017. À l'appui de cette demande, le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fixe les objectifs et les politiques du gouvernement à court et moyen terme dans le cadre du nouveau programme.
- 2.** Ces politiques sont cohérentes avec le nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale sur le moyen-long terme, dénommé Plan Sénégal Emergent (PSE). Le PSE met l'accent sur trois axes stratégiques : (i) la transformation structurelle de l'économie et la croissance ; (ii) le capital humain, la protection sociale et le développement durable ; et (iii) le renforcement de la gouvernance, la promotion de la paix et de la sécurité, et la consolidation de l'État de droit.
- 3.** Le nouveau programme est construit sur les réformes mises en œuvre dans le cadre des deux premiers ISPE. Il vise à accompagner le Sénégal dans la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de développement (PSE) qui table sur une croissance forte, durable et inclusive afin de réduire sensiblement la pauvreté, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Le programme s'appuie sur des ruptures qui se traduiront à court et moyen termes par la mise en œuvre d'actions hardies pour stimuler la créativité et l'initiative privée afin de satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être, ainsi que de réformes visant à restaurer les marges de

manœuvre budgétaire de l'Etat et à instaurer un environnement des affaires plus attractif pour le développement du secteur privé.

4. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du prochain programme soutenu par l'ISPE. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique, il prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour réaliser les objectifs du programme. Il consultera le FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que le Directeur général le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le MPEF ci-joint. En outre, il communiquera au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme.

5. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI correspondant qui inclut également l'analyse de la viabilité de la dette.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur général, l'expression de ma haute considération,

/s/

Amadou BA
Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Pièces jointes:

1. Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
2. Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce Jointe I. Memorandum sur les Politiques Economiques et Financières 2015–2017

1. Le présent mémorandum marque la volonté du gouvernement d'accélérer les réformes structurelles de manière à soutenir une croissance forte et durable pour un développement économique et social harmonieux. Il comporte quatre sections. D'abord, il résume les développements économiques récents. Ensuite, il traite de la politique macroéconomique et des réformes structurelles pour la période 2015-2017. Dans une troisième section, il fixe les objectifs et dresse la liste des réformes importantes pour l'année 2015. La section IV discute des nouveaux indicateurs de suivi du programme.

I. DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS

2. L'activité économique mondiale s'est présentée sous de meilleurs auspices en 2014. La croissance du PIB mondial s'est améliorée, sous l'impulsion d'un regain d'activité économique dans les pays avancés, dans un contexte de sortie de récession de la zone Euro (+1 pourcent en 2014 après une croissance négative de 0,4 pourcent l'année précédente). Les principaux ressorts de la reprise, dont la modération du rééquilibrage budgétaire et une politique monétaire très accommodante, restent en place dans la plupart des pays avancés. Au total, les estimations du taux de croissance de l'activité économique mondiale s'établissent à 3,4 pourcent en 2014 et 2,9 pourcent en 2013.

3. Au plan interne, le démarrage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent et la consolidation des échanges avec le Mali, ont été profitables à l'économie nationale. Le taux de croissance du PIB réel estimé à 4,7 pourcent contre 3,6 pourcent un an auparavant, sous l'effet du regain de dynamisme de la construction et des services. Le déficit budgétaire s'est également amélioré, passant de 5,4 pourcent du PIB en 2013 à 4,9 pourcent du PIB en 2014, à la faveur du net renforcement des recouvrements budgétaires mais également les efforts consentis par l'Etat en matière de rationalisation des dépenses publiques. Dans le même sillage, le déficit courant s'est réduit à 8,8 pourcent du PIB (contre 10,4 pourcent du PIB en 2013), traduisant, notamment, l'évolution favorable des cours du pétrole, le repli des importations de produits alimentaires et de biens d'équipement mais également le renforcement des envois de fonds des travailleurs.

II. POLITIQUE MACROECONOMIQUE ET REFORMES STRUCTURELLES POUR 2015-2017

A. Objectifs du programme 2015-2017

4. L'objectif principal est de mettre en place les conditions favorables à une croissance plus forte et mieux partagée pour une réduction significative de la pauvreté. Ainsi, la croissance devrait s'accélérer pour passer de 4,7 pourcent en 2014 à plus de 6 pourcent en 2017 sous l'effet, notamment, de la mise en œuvre des grands projets dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'énergie, des infrastructures et du tourisme inscrits dans le Plan Sénégal Emergent (PSE). Toutefois, la mise en œuvre effective et rapide des projets du PSE et des réformes structurelles

pour promouvoir un environnement des affaires plus attractif pourrait permettre de réaliser des taux de croissance encore plus élevés (5,4 pourcent en 2015, 6,4 pourcent en 2016 et 7,0 pourcent en 2017).

5. Pendant la période du programme, l'inflation devrait rester dans la fourchette de 1 à 2 pourcent. La maîtrise de l'épidémie à virus Ebola dans la sous-région ainsi que les meilleures perspectives de croissance au Mali devraient renforcer les exportations et contribuer à la relance des activités liées au tourisme. Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait continuer à diminuer de 8,8 pourcent du PIB en 2014 à 6,8 pourcent du PIB en 2017, grâce à une croissance des exportations d'environ 6 à 7 pourcent annuellement à partir de 2016. Toutefois, la fin des politiques monétaires non conventionnelles dans les pays avancés pourrait raffermir les taux d'intérêt sur les marchés financiers extérieurs et rendre plus onéreux le financement non concessionnel.

B. Politiques macroéconomiques et réformes structurelles à moyen terme

6. **Pour permettre au Sénégal de mieux tirer profit de la reprise de la croissance mondiale et de l'environnement sous-régional plus porteur**, le programme des autorités soutenu par le FMI s'articulera autour des trois piliers suivants : (i) la restauration des marges de manœuvres budgétaires de l'Etat, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et la gouvernance, et (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires.

F. Restaurer les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat

7. **Concernant la gestion budgétaire, elle continuera de s'inscrire dans la poursuite d'une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique.** Dans ce contexte, nous envisageons de ramener le déficit au 3,0 pourcent du PIB envisagé par les critères de convergence de l'UEMOA dès 2018, soit une année plus tôt que requis. Pendant cette période le Gouvernement compte s'assurer que la trajectoire de la dette ne dépasserait pas 55 pourcent du PIB en 2015 ; 56 pourcent du PIB en 2016 et 55,6 pourcent du PIB à partir de 2017. A cet égard, le gouvernement va annoncer, à partir du budget 2016, la trajectoire de la dette pour les cinq années suivantes, avec un engagement que dans le cas d'une déviation, le budget suivant devrait inclure une liste d'actions visant à ramener la dette sur sa trajectoire initiale dans les quatre années suivantes.

8. **Le gouvernement vise à institutionnaliser la réserve de précaution en gestion.** Il va organiser un processus d'accès compétitif à certaines ressources financières pour le budget 2016 (juin 2015). En outre, une fraction de l'enveloppe budgétaire sera réservée et l'allocation se ferait suivant une procédure compétitive liant ces moyens supplémentaires à la mise en œuvre des réformes structurelles. Le gouvernement définira clairement les dépenses éligibles à la réserve de précaution au stade du budget initial et les conditions et règles d'accès (par exemple après une revue de l'exécution à mi-parcours) (septembre 2015).

9. La mobilisation des recettes se fera essentiellement par un élargissement de l'assiette fiscale et un renforcement des administrations fiscale et douanière (Box). Quant aux mesures de politique fiscale, les autorités envisagent de conduire, avec l'aide d'une mission d'assistance technique du FMI, une revue de la mise en œuvre du nouveau Code général des impôts. Cette revue permettra d'affiner et de simplifier davantage le nouveau code. La réflexion axée sur le régime fiscal des secteurs financier et des télécommunications ainsi que sur l'imposition à la patente des usines et établissements industriels sera finalisée au 1er trimestre de 2016. Elle devrait aboutir à la proposition de textes portant rationalisation de la fiscalité des télécommunications et du secteur financier en septembre 2016 au plus tard.

Modernisation des administrations des impôts et des douanes.

La modernisation de l'administration fiscale. Les objectifs de modernisation concernent principalement la poursuite de la dématérialisation des procédures et des réformes de structure mais également, dans une moindre mesure, la réduction des délais de traitement du contentieux fiscal, un meilleur suivi des plus gros contributeurs et des créiteurs d'impôts et une efficacité accrue du contrôle fiscal. La dématérialisation des procédures sera marquée par la consolidation de la télé-déclaration et du télépaiement à partir de 2016, grâce à la mise en valeur des gains de son utilisation par l'entreprise et par la fin des versements d'impôts en espèce de plus de cent mille (100.000) FCFA. Celle-ci permettra aux contribuables de se servir des virements bancaires et des chèques certifiés. Les réformes de structure consacreront la nouvelle organisation de la DGID à travers : i) la baisse du seuil d'éligibilité au Centre des Moyennes Entreprises (CME) de 200 à 50 millions FCFA ; ii) la transformation du Centre des Grandes Entreprises (CGE) en Direction des Grandes Entreprises (DGE) ; iii) la création d'un ou de deux nouveaux CME et ; iv) la création de la Direction des Moyennes Entreprises (DME). Les autres actions administratives seront développées par les moyens suivants : (i) l'amélioration de l'appui au recouvrement, grâce à la mise à la disposition de la DGID d'agents de poursuite et au renforcement des capacités du personnel aux moyens de recouvrement amiable; ii) des audits réguliers des plus gros contributeurs d'impôts ; iii) le transfert progressif du contrôle fiscal de la Direction du Contrôle fiscal et du Renseignement aux directions opérationnelles (par exemple la DGE) et ; (iv) la modernisation des outils de gestion avec l'opérationnalisation du NICAD, la numérisation du livre foncier, la création d'un nouveau modèle de bail pour une plus grande transparence et une facilitation de la gestion des redevances domaniales qui seront désormais recouvrées à travers SIGTAS ; enfin il s'agira d'améliorer la gestion du contentieux des recettes à travers (i) un audit global du stock des prises en charge, suivi d'une proposition de modalités d'apurement, et (ii) la mise en place d'une brigade spéciale de recouvrement.

- **La modernisation de la douane** se fera à travers la poursuite de l'automatisation des procédures administratives et douanières, notamment sur l'extension du système de dédouanement électronique dans le réseau informatique de la Douane et la généralisation du système GAINDE intégral dans les zones couvertes par les opérateurs de téléphonie. . Cette dernière est marquée par le jalon 2015 lié à son extension dans les

bureaux frontaliers couverts par la SONATEL, la dématérialisation totale des procédures, l'automatisation de la gestion de la TVA suspendue et le paiement électronique des droits et taxes (CORUS). La Douane renforcera également le recouvrement des recettes contentieuses et des activités de la brigade mixte douane-impôts. Enfin, les actions ayant trait à la mise en œuvre d'une nouvelle cartographie de la surveillance douanière, au déploiement d'une base de données de demande d'intervention sur la contrefaçon, à l'évaluation des risques sécuritaires et aux contrôles conjoints avec les équipes cynophiles de détection d'explosifs de la Gendarmerie, seront déroulées sur la période. Toutes ces actions entrent dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique qui court jusqu'en 2017. Ce plan est basé sur cinq axes stratégiques majeurs notamment : i) la consolidation des efforts de modernisation pour le renforcement de la compétitivité des entreprises; ii) l'amélioration de la mobilisation des recettes douanières en vue d'une meilleure contribution aux ressources budgétaires et ; iii) la lutte contre la fraude et la contrefaçon, et la participation à la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale.

10. Le Gouvernement entend accroître l'efficacité de l'investissement. A cet effet, les actions seront focalisées sur l'amélioration des études de faisabilité et des évaluations socio-économiques. Le Gouvernement, dans la continuité de sa lutte pour l'efficience créera par arrêté un comité de maturation et d'évaluation afin d'optimiser la sélection des projets (juin 2015). Ce comité aura en charge le suivi des études de faisabilité, l'évaluation et la sélection des projets. A ce titre, l'analyse coûts-avantages sera étendue, dans l'objectif de soumettre au moins dix (8) projets d'investissement inscrits au budget de 2016 à de telles évaluations (Repère Structurel au 15 octobre 2015) qui seront annexés à la loi de finances 2016. Toute la chaîne de l'évaluation des projets allant de l'évaluation à mi-parcours à l'évaluation ex post sera parcourue. Le gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour renforcer la cohérence : projets et programmes-politiques sectorielles et stratégie de développement économique et social. Pour ce faire, le gouvernement s'assurera que la préparation des projets et programmes d'investissements publics s'inscrit dans l'opérationnalisation des politiques sectorielles définies en adéquation avec le PSE. Le budget d'investissement sera révisé, à l'instar de l'année précédente, en différenciant les dépenses de fonctionnement des projets institutionnels et de tous les projets présentant de faibles crédits annuels.

Réformes des finances publiques

Mesures pour 2015

- Mettre en place le dispositif permettant de systématiser l'étude de faisabilité des projets d'investissement pour que tous les grands projets fassent l'objet d'une étude de faisabilité avant leur inscription dans la loi de finances (décembre 2015).
- Instituer des limites strictes à la composition des investissements publics. Il convient d'éviter des changements significatifs dans la composition des investissements publics une fois que le budget a été approuvé.

- Aligner tous les documents de politique sectorielle des ministères sur le PSE d'ici fin 2016. Pour 2015, dix (10) ministères ont été choisis pour être accompagnés dans le cadre de ce processus et le nombre de ministères atteindra quatorze (14) ministères.
- Améliorer la méthodologie utilisée pour l'allocation des investissements (fin-2015) dans la circulaire budgétaire. Le système devrait permettre aux projets en cours d'être achevés avant la budgétisation de nouveaux projets.
- Aligner le cycle d'évaluation des projets sur le cycle budgétaire annuel. A cet égard, le cycle des projets devrait retenir les deux dates importantes du cadre macroéconomique.
- Instaurer, par décret, une grille d'évaluation multicritère, pour la sélection des projets et programmes, faisant l'objet d'un consensus et applicable à l'ensemble des ministères (décembre 2015). Les analyses coûts-avantages devraient être requises pour chaque projet au-dessus d'un certain seuil.
- Améliorer la classification des Projets (septembre 2015) ; un projet ne devrait être classé comme investissement qu'après vérification par rapport à la part de dépenses récurrentes qu'il inclut. La définition d'un projet d'investissement doit par conséquent être clarifiée et appliquée.
- Créer une base de données exhaustive pour les projets financés sur ressources extérieures (juillet 2015). Finaliser le module envisagé pour le suivi et la communication des informations sur les investissements financés sur ressources extérieures au sein du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) et de le relier à la plateforme de gestion de l'aide (PGFE) par une interface.
- Créer un mécanisme de suivi de la maturation des projets d'investissement public pour éviter l'inscription des projets qui vont voir le jour des années après leur annonce et réduire le fonctionnement dans les dépenses en capital (juin 2015).

Mesures à moyen terme

- Introduire les engagements pluriannuels et les autorisations annuelles de paiements pour la budgétisation des investissements (budget 2017) ; communiquer aux ministères dépensiers des enveloppes budgétaires à moyen.
- Introduire un nouveau système partagé de gestion afin de renforcer la capacité institutionnelle de gestion des projets (budget 2017), qui couvre le lancement, la négociation des propositions, la signature du prêt ou de l'accord, la mise en œuvre du projet, la communication des informations et le suivi.

11. Le Gouvernement évaluera tous les projets financés sous forme de Partenariat Public-Privé (PPP), en application de l'article 38 de la loi n° 2014-09 relative aux contrats de partenariat et suivant le décret portant application de la loi. Ces évaluations se feront de manières périodiques, au moins durant chaque semestre, de préférence ex ante, mais aussi à mi-parcours et ex post, et transmises au FMI (**Repère Structurel continu**). Les deux projets financés par PPP, à savoir l'autoroute à péage et son prolongement (Diamniadio-AIBD), feront d'ores et déjà l'objet d'une évaluation.

12. Ces efforts en matière d'évaluation pourront être capitalisés et constituer une masse critique de connaissances susceptibles de faire passer l'expertise nationale à un autre palier afin que les études des projets soient plus pointues et faites avec plus d'efficacité dans le moyen terme. Dans le même sillage, des transferts de compétence à l'expertise nationale seront attendus de la part des sociétés étrangères qui exécutent des marchés liés aux grands travaux du PSE, mais également de la part de l'assistance technique des guichets non concessionnels des prêteurs multilatéraux (BAfD, BM, AFD etc.) afin de pouvoir aligner le Sénégal aux meilleurs standards internationaux en matière de préparation et de gestion des projets.

13. L'amélioration de l'efficacité des investissements en actifs financiers et non financiers est également une des préoccupations des autorités. Le portefeuille de l'Etat comporte certes beaucoup d'actifs stratégiques mais il n'est pas géré selon une approche globale. Pour remédier à cette situation, une stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat et des entreprises publiques sera définie au 1er trimestre de 2016 (Repère Structurel). Le travail de collecte des informations a déjà démarré avec le recensement des actifs financiers sur le territoire national. Cependant, pour arriver à une cohérence d'ensemble, il sera également procédé à une situation exhaustive des actifs détenus à l'étranger.

14. La mise en œuvre du PSE suppose une rationalisation des dépenses courantes. Ainsi, la réduction du train de vie de l'Etat sera poursuivie dans différents secteurs (fournitures diverses, facture téléphonique, logements de fonction, missions à l'étranger, location d'immeubles administratifs, etc.). L'évolution de la masse salariale sera limitée par un gel des recrutements (hors forces de défense et de sécurité) au-delà des remplacements et la réduction des enveloppes destinées aux heures supplémentaires et à l'hospitalisation des agents de l'Etat. D'autres économies seront réalisées à travers la réduction du personnel diplomatique en poste à l'étranger. En attendant les résultats de l'étude sur la rémunération des agents de l'Etat, le gouvernement va geler l'octroi de toute nouvelle indemnité et plafonner les indemnités existantes à leur niveau actuel. En vue de maîtriser la masse salariale, il est prévu (i) d'étudier la nécessité de mettre en place un opérateur unique pour tout le processus de la paie, (ii) de revoir l'ensemble des textes en vigueur relatifs au système indemnitaire, et (iii) d'analyser l'impact des réformes en cours sur la masse salariale des collectivités locales et donc sur les transferts budgétaires. Les capacités matérielles et humaines de la Direction de la Solde seront également renforcées pour une meilleure maîtrise des différentes variables de la masse salariale.

Reformes De La Masse Salariale

Mesures pour 2015

- Geler le niveau des suppléments salariaux à leur niveau de 2014 jusqu'à ce qu'une nouvelle politique de rémunération soit fermement établie.
- Mettre en œuvre intégralement un gel sélectif des recrutements dans les domaines non prioritaires.
- Mettre en place des procédures pour s'assurer désormais que l'intégration automatique des corps émergents soit en ligne avec l'enveloppe budgétaire notifiée au ministère en charge de l'éducation,
- Renforcer l'application informatique de gestion de la solde.

Mesures à moyen terme

- Rationaliser la taille et la structure de l'administration (2016). Les revues fonctionnelles des départements de l'État peuvent aider à identifier les domaines où il existe des doublons et des chevauchements.
- Réformer la rémunération du secteur public (2016). Il faudrait lier plus étroitement les augmentations de salaire et la performance; à resserrer l'admissibilité et à simplifier le nombre et l'ampleur des suppléments salariaux.
- Mettre en place une démarche plus systématique de formulation de la politique annuelle des salaires (budget 2016).
- Mieux intégrer la politique des salaires et les prévisions des coûts des effectifs dans le processus budgétaire de même que dans la réalisation des objectifs à moyen terme de l'État (budget 2016).
- Prévoir une revue triennale de la politique salariale de l'administration centrale, en consultation avec les partenaires sociaux (2016).

15. La réduction des dépenses courantes s'opérera à travers le programme de résiliation des polices d'abonnement hors administration, ainsi que la mise en place de compteurs intelligents et l'installation d'accessoires limitant la consommation au niveau des bâtiments administratifs. Le Gouvernement a déjà révisé les tarifs de l'eau. Enfin, le montant des bourses sera plafonné à son niveau réel, et les recommandations de l'audit sur les dépenses des universités mises en œuvre.

16. Dans le cadre de la poursuite des objectifs de l'axe 2 du PSE, le Gouvernement continuera à améliorer l'accès des groupes vulnérables aux ressources et aux facteurs de production pour qu'ils aient la chance d'être parmi les acteurs créateurs de richesse au même titre que les autres catégories de la population. Il assurera également un suivi régulier des conditionnalités d'octroi de la Bourse de sécurité familiale et mettra en place un dispositif pour en évaluer l'efficacité en termes d'augmentation du bien être des bénéficiaires et de performances scolaires des enfants. Enfin, des outils pour évaluer le dispositif de déploiement de la CMU seront mis en place, en

distinguant en particulier l'exécution des dépenses publiques affectées à cet effet ainsi que l'impact sur la santé des utilisateurs.

17. Le Sénégal est désormais reconnu comme un pays ayant la capacité de gérer sa dette de manière autonome. Cependant, pour rendre plus crédible et renforcer le cadre de gestion de la dette, une loi sur la dette publique sera déposée à l'Assemblée nationale avant fin 2015. La stratégie d'endettement est annexée à la loi de finances et revêt, dès lors, un caractère législatif. Il s'agira également de renforcer et d'améliorer les activités du Comité national de la dette publique (CNDP), qui sera chargé entre autres de coordonner les initiatives liées à l'endettement et de donner son avis sur la pertinence de toute nouvelle dette, notamment eu égard à son impact sur la viabilité de la dette publique. Pour cela, la composition des membres du Comité sera redéfinie et élargie, en particulier, à la Présidence, la Primature et à d'autres services de l'Etat. D'un autre côté, au regard des orientations nationales et sectorielles, le CNDP, en cas de besoin, prendra l'attache de la Direction générale en charge de la planification pour avis de conformité sur les projets d'endettement d'envergure. Un décret sera pris pour matérialiser ces réformes. Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement mettra en place un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), en début 2016. Des engagements pluriannuels permettraient plus de discipline budgétaire et une meilleure gestion des besoins de trésorerie. Le CBMT pourrait également avoir un impact positif sur la viabilité de la dette publique.

18. Le gouvernement envisage de mobiliser sur la période du programme une enveloppe d'emprunts extérieurs non concessionnels, dont le plafond est fixé à 1000 millions de dollars US. Cette enveloppe est destinée au financement des projets d'investissement notamment dans l'infrastructure routière, le secteur de l'énergie, l'hydraulique et l'assainissement. A cet égard, le gouvernement pourrait intervenir sur les marchés financiers internationaux ou recourir aux guichets non concessionnels des bailleurs multilatéraux (Banque mondiale et BAfD), qui sont outillés pour financer des projets importants dans des délais courts.

19. Dans le cadre du PSE, les PTF se sont joints au Sénégal pour apporter leur concours. Les bailleurs se sont engagés à allouer plus de 28 pourcent de cette enveloppe sous forme de dons, créant ainsi plus d'espace budgétaire qu'attendu. Dans ce contexte, le défi à relever concerne la mobilisation de ces financements.

G. Renforcer la gestion des finances publiques

20. La réforme de l'administration publique devrait se traduire, dans le moyen terme, par la professionnalisation de la gestion des ressources humaines, la simplification, la standardisation et la dématérialisation des procédures administratives, avec en toile de fond un véritable développement de l'administration électronique, ainsi que par la rationalisation des structures et par le renforcement des capacités de conception, de formulation, de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques.

21. Dans le domaine spécifique de la gestion des ressources humaines, en vue de l'amélioration de la productivité et de la qualité du service fourni à l'utilisateur-citoyen et de l'utilisateur-entreprise, en

sus du développement d'une véritable stratégie de renforcement des capacités des ressources humaines, le recours à de nouveaux instruments de pilotage de la performance (code de déontologie, fiches de poste, code d'éthique, contrat individuel de performance, système d'entretien d'évaluation de la performance, etc.) devrait favoriser une plus grande orientation vers des résultats évaluables.

22. La mise en application du plan de restructuration des agences se poursuivra. Toute nouvelle création fera au préalable l'objet d'étude d'impact, conformément à la loi d'orientation sur les agences. Une évaluation pourrait être envisagée pour réexaminer la question de la grille des salaires et le redéploiement du personnel vers des projets du PSE ou l'Administration. Les contrats de performance (CP) des agences, seront généralisés d'ici 2020. Avec l'appui de la Banque mondiale, huit (8) CP, au moins, seront signés en d'ici décembre 2015 et leur mise en œuvre seront suivies de près par les autorités (**Repère structurel**).

23. Nous prévoyons d'étendre la " Réserve de précaution". Dans le budget de 2016, la réserve s'élèvera à 0,8 pour cent du PIB et inclura à la fois les dépenses courantes (0,3 pour cent du PIB), y compris les traitements et salaires, des biens et services, transferts et autres dépenses, et les dépenses en capital (0,5 pour cent du PIB). Les ressources relatives aux dépenses courantes seront libérées en fonction des progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes convenues avec le Ministère des Finance. En ce qui concerne l'investissement, les ressources seront libérées pour des projets avec des études de faisabilité prouvant leur rentabilité.

24. Dans le domaine de la gestion budgétaire, l'une des réformes de taille porte la marque d'un pilotage politique du budget innovant, avec en trame de fond, l'organisation de deux rencontres de haut niveau entre les membres du Gouvernement pour débattre des questions budgétaires avant l'arbitrage définitif du budget et le vote de la loi de règlement. Par ailleurs, des critères de performance rigoureux en matière d'allocation de ressources budgétaires supplémentaire seront définis dans la lettre circulaire de préparation du budget. Les services seront évalués à travers notamment: i) la tenue régulière d'une comptabilité matière ; ii) la capacité de formulation de bons dossiers de projets ; iii) le niveau de performance dans le démarrage et la clôture des activités et des projets ; iv) le taux de réalisation des marchés publics; v) la prise de mesures de rationalisation (regroupement de chapitres budgétaires, nettoyage de lignes budgétaires superflus, efforts de maîtrise des ayants droits pour les primes et indemnités etc.). Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement institutionnalisera la réserve de précaution en gestion, avec le même système d'arbitrage ayant trait à des critères de performance. La Direction du budget établira un module de traduction du TOFE du MFSP 2001/14 en nouvelle nomenclature budgétaire (juin 2015).

25. Dans le cadre de la réforme des finances publiques, la stratégie de mise en œuvre de la réforme comptable à l'horizon 2019 a été finalisée. Elle se décline au regard du Plan de Développement Stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) ainsi qu'il suit : la fiabilisation des comptes de l'Etat, à travers l'apurement des soldes anciens des comptes de la classe 4 (décembre 2015); l'enrichissement de la comptabilité de l'Etat d'informations patrimoniales tirées du recensement et de la valorisation des participations de l'Etat (juillet 2016) ainsi que du recensement de la dette financière de l'Etat (juillet 2015); le suivi des participations et de la dette financière de

l'Etat dans la comptabilité publique (à partir de juillet 2015); l'élaboration d'un recueil des normes comptables de l'Etat (RNCE) (décembre 2015); la tenue d'une comptabilité patrimoniale de droits constatés avec l'initialisation du bilan d'ouverture de l'Etat (janvier 2017, **Repère Structurel**) et l'application des nouveaux faits générateurs de la comptabilité en droits constatés (2017) et ; la finalisation du cadre minimum du Tableau des Opérations financières de l'Etat selon le manuel des Statistiques de Finances publiques publié en 2001 par le Fonds Monétaire international (à partir décembre 2015, Repère Structurel).

26. Toutefois, la mise en place de ces réformes importantes nécessite des compétences particulières. Dans ce sillage, le Gouvernement prendra les dispositions pour le renforcement de capacités des agents de l'administration publique en comptabilité matière. Ainsi, progressivement, la tenue régulière de la comptabilité des matières, qui est le point de départ de la gestion du patrimoine, sera assurée. Une formation de haut niveau aux experts du Comité de Cadrage Macroéconomique sur l'utilisation de la plate-forme pour la programmation DMX macroéconomique, en matière de projections et de suivi du programme, sera également assurée.

27. Renforcer la dimension économique du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Les autorités du ministère ont lancé une réforme institutionnelle qui a donné naissance à la Direction générale de la planification et des Politiques économiques et qui donne plus de cohérence à la Direction générale des Finances (intégration de l'investissement à la DGF). Cette réforme permettra de renforcer l'articulation entre le cadrage macro-économique et le cadre budgétaire d'une part et d'améliorer la qualité des dépenses publiques avec la systématisation des évaluations coût-avantage des projets.

28. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des budgets, les budgets programmes seront mis en place. Pour ce faire, les politiques publiques sectorielles en phase avec le PSE seront définies dans un premier temps, avant de les découper en programmes budgétaires. Nécessairement, un cadre de suivi et d'évaluation des performances sera élaboré à cet effet. Enfin, le Gouvernement prendra les mesures d'accompagnement relatives à i) l'adaptation du système d'information budgétaire pour servir de support dans la programmation et l'exécution du budget programme et ; ii) l'élaboration du compte administratif de l'ordonnateur de 2014 et du rapport de performance pour être en phase avec le régime de responsabilité du gestionnaire des programmes.

29. La gestion de trésorerie de l'Etat sera davantage modernisée dans le moyen terme et catalysée par la dynamique de mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT). La rationalisation des comptes de dépôt sera poursuivie avec (i) la revue des conditions d'ouverture, de fonctionnement, et de clôture, (ii) la limitation de leur nombre, (iii) la non-automaticité du report des soldes créditeurs, et (iv) la réalisation d'un audit et la réallocation des fonds dormants dans ces comptes. Au 1er trimestre 2016, il est envisagé : d'étendre le dispositif du CUT de 1ère génération, circonscrit aux comptes bancaires des comptables directs du Trésor, à l'ensemble des comptes bancaires du réseau des agents comptables des agences et établissements publics ; de finaliser le modèle de plan prévisionnel de trésorerie adapté aux comptables directs du Trésor (CDT) et ; de systématiser sa transmission au Trésorier général. D'ici là, l'ouverture d'un compte de dépôt pour les organismes publics autonomes et la transmission au Trésor public d'un plan prévisionnel de

trésorerie resteront de mise. Au-delà de ces mesures, le principe que, tout crédit en faveur d'un département ministériel ou d'une agence ne sera débloqué qu'à hauteur de son niveau d'avancement dans les réformes conduisant au CUT, pourrait être retenu à partir de 2016. Enfin, les bailleurs de fonds seront encouragés dans la même lancée à travailler en toute intelligence avec le MEFP en échangeant sur toute ouverture de compte en faveur des ministères et agences.

30. Les efforts d'amélioration de l'information comptable, budgétaire et financière sont poursuivis. Dans le moyen terme, le traitement automatisé de l'information financière et comptable dans le secteur parapublic à travers la réception et l'opérationnalisation de l'Observatoire du Secteur parapublic à fin 2016 rendrait le dispositif informatif plus fiable. La mise en place d'un observatoire des Finances locales pour améliorer l'accès des citoyens et des différents acteurs aux informations financières des collectivités locales constitue également un grand pas. L'application effective du NINEA (DGD et DGID) avant fin 2015, devrait permettre d'identifier de façon plus exhaustive les opérateurs économiques. En outre, l'érection des services informatiques de la Direction générale des Finances ainsi que de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor en directions devrait favoriser l'interconnexion entre l'ANSD, la DGD, la DGCPT et la DGF en 2015 ainsi que la mise en place définitive du volet « retour » de l'interface ASTER (Système informatique du Trésor) vers SIGFIP (Système Intégré de Gestion des Finances Publiques, qui permettra un émargement automatique dans SIGFIP. La modernisation du système de gestion de la solde sera également poursuivie. Le déploiement du logiciel au niveau des contrôleurs régionaux des finances en vue de déconcentrer les consultations, éditions, et dépôts de pièces pour la mise à jour de la grappe familiale est attendu. Dans un autre registre, la mise en place de la banque de données fiscales sera également effective à fin septembre 2015. En outre, l'élaboration du manuel de procédures pour l'harmonisation des méthodes de travail et l'amélioration de services aux contribuables sera finalisée dans le courant du 3^{ème} trimestre de 2015. Enfin, dans le cadre des efforts entrepris en vue de réaliser les conditions d'une qualité comptable, le « nettoyage » définitif de la balance générale des comptes (apurement de certains comptes d'imputation budgétaires dont les soldes antérieurs à 2011 n'ont pu être étayés par des pièces justificatives) sera achevé avant fin 2015.

31. Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts d'amélioration de la gouvernance économique et financière. Les capacités de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) ainsi que de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) seront renforcées. La modification de l'article 3 de la loi portant création de l'OFNAC, intervenu au courant du premier trimestre de 2014, matérialise la prérogative attribuée désormais à l'institution de recevoir les déclarations de patrimoine des autorités publiques.

32. Par ailleurs, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Bonne Gouvernance sera poursuivie. Les principales actions prévues visent : (i) le renforcement de l'état de droit et de la démocratie ; (ii) la promotion de l'intégrité publique, de la transparence et de la redevabilité ; (iii) le renforcement de la gouvernance locale ; (iv) le renforcement de la gouvernance des secteurs stratégiques (mines, foncier, éducation, santé, etc.) ; (v) le développement d'une communication sociale d'appropriation citoyenne de la bonne gouvernance et ; (vi) la mise en place d'outils d'évaluation de la gouvernance. Les enjeux spécifiques à court terme sont l'achèvement et la rationalisation du cadre légal et organisationnel du contrôle de l'action publique, afin d'accroître la

transparence et l'efficacité dans la gouvernance publique ainsi que la mise en application du code de transparence (loi relative à la déclaration de patrimoine adoptée par l'Assemblée nationale le 21 mars 2014). La CENTIF s'attellera, en relation avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour la période de 2013 à 2017.

H. Promouvoir le secteur privé

33. Le PSE a réservé une part très importante au développement du secteur privé national et international. Les objectifs de l'axe 1 relatifs à la transformation structurelle de l'économie ont été fixés en plaçant l'entreprise privée et sa performance dans la durée au centre du dispositif économique. Le Gouvernement, en pariant sur la densification du tissu économique, se donne les moyens, à travers l'instauration d'un climat des affaires plus adéquat, d'atteindre une croissance forte et durable.

34. L'investissement à fort impact suppose une nouvelle stratégie d'attraction des IDE qui peine à dépasser 2 pourcent du PIB, ce qui n'est pas compatible avec le dynamisme souhaité du secteur privé et l'insertion dans les échanges mondiaux de produits à plus forte valeur ajoutée. L'un des défis à relever, aujourd'hui, réside dans la définition pour chaque secteur stratégique des objectifs quantifiés en matière d'investissement. Dans une seconde manche, le Gouvernement pourrait faire le pari d'une stratégie agressive de joint-venture entre le secteur privé national et les multinationales.

35. Pour atteindre les objectifs du PSE, il est impératif de réunir les conditions préalables ou fondements de l'émergence, liées au règlement de la question vitale de l'énergie, à la mise en place d'infrastructures de dernière génération pour le soutien à la production, à l'amélioration de l'environnement des affaires, au renforcement du capital humain ainsi qu'à la satisfaction des besoins de financement de l'économie.

Energie

36. Le développement du secteur énergétique est un pilier du PSE, étant donné les tarifs élevés de l'électricité et les contraintes de capacité de l'entreprise publique SENELEC. Pour relever le défi d'une fourniture en électricité en quantité et en qualité aux entreprises et aux ménages, le Gouvernement a défini et met en œuvre sa politique de mix énergétique à l'horizon de 2025 à travers une injection dans le réseau électrique de plus de 1000 MW. Un plan d'investissement a été confectionné à cet effet. Le développement des capacités de production prévu est axé essentiellement sur le développement de dix (10) projets dont les centrales énergies renouvelables entre 2016 et 2018 (230 à 280 MW), les centrales au charbon entre 2016 et 2019 (715 MW), les centrales dual-fioul entre 2015 et 2016 (123 MW) et les importations à partir de la Mauritanie à partir de 2015 (80 à 125 MW). En 2016 précisément au moins quatre (04) centrales démarreront leur production. Il s'agit de la centrale duale fioul de 70 MW à Taïba Ndiaye, de la centrale Contour Global (ex GTI) de 53 MW, de la centrale à charbon de Sendou de 125 MW et de la centrale solaire de Diass de 15 MW. Le Gouvernement s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la

réalisation effective de ces projets. L'entrée en service de ces nouvelles unités permettrait une augmentation de la production, une baisse des coûts de production, un dépérissement progressif de la compensation tarifaire versée à SENELEC et, au-delà, une réduction des coûts pour l'utilisateur. Enfin, le programme national d'électrification rurale (PNER) visant à atteindre un taux d'électrification rural de 60% en 2017 et l'accès universel en 2025 est mis en oeuvre et fait l'objet de recherche de financement.

Secteur financier

37. Pour faciliter l'accès au crédit bancaire, le gouvernement s'engage aussi à : i) élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation financière pour les PME ; ii) mettre en place une stratégie nationale d'inclusion financière en 2016 et ; iii) continuer de promouvoir la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux (Repère Structurel continu). Par ailleurs, l'effectivité de la mise en place des bureaux d'informations sur le crédit (BIC) à partir de juin 2015 permettra d'instituer un environnement de crédit sain, de promouvoir la culture de crédit, de contenir le surendettement bancaire et de préserver la stabilité financière.

38. L'année 2015 sera une année de consolidation des acquis notés dans l'accompagnement des PME/PMI, notamment dans la montée en puissance de la BNDE dans la satisfaction des besoins financiers des PME. Le FONGIP consolidera ses activités de garantie déjà mises en place en faveur des PME/PMI, notamment en poursuivant le programme de bonification pour les jeunes à travers le refinancement des systèmes financiers décentralisés (SFD), en favorisant l'éducation à l'entrepreneuriat et la formation des jeunes, et en promouvant le potentiel entrepreneurial des femmes.

39. Le gouvernement poursuivra la diversification des instruments financiers qui ne sont pas nécessairement bancaires. A ce titre, un accent particulier sera mis en 2016 à i) l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement de l'activité d'affacturage au Sénégal ; ii) la promotion du développement de la finance islamique au Sénégal, notamment en passant par l'étape de la création d'une institution de microfinance islamique et ; iii) le développement des marchés des capitaux.

Autres facteurs d'amélioration du climat des affaires et de promotion du secteur privé.

40. Des avancées notoires dans le domaine de rationalisation des procédures administratives ont été enregistrées. Sur les cinquante six (56) mesures du Programme triennal de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité pour la période 2013-2015 (PREAC), trente quatre (34) dans le domaine de la fiscalité, de la justice commerciale, du transfert de propriété, de la législation du travail, de l'habitat, de l'énergie et de la formation sont totalement achevées. Pour l'heure quatorze (14) mesures sont déjà finalisées pour permettre au Sénégal de consolider sa position dans le peloton de tête des pays réformateurs. Pour 2015, un plan d'actions prioritaires d'une trentaine de mesures est en cours d'exécution. Celles-ci sont considérées comme des déclencheurs, initiateurs d'un véritable changement de cap à l'image : i) de la suppression de

l'exigence du capital minimum qui fait suite à la baisse du capital minimum de la SARL d'un million (1.000.000) à cent mille (100.000) francs ; de la fonctionnalité de la plateforme (www.orbus-entreprise.sn) pour la création d'entreprise en ligne sans engendrer aucun frais ; ii) du renforcement de la procédure d'instruction de l'autorisation de construire (dépôt et consultation technique), à travers la plateforme électronique «teledac.gouv.sn», pour sécuriser, pour les entreprises, la délivrance des actes de construire dans les délais légaux de 40 jours et ; iii) de l'amélioration de la démarche administrative de déclaration et de paiement de taxes, possible en ligne à travers la plateforme [e.tax](http://www.dgid.sn/etaxe) (www.dgid.sn/etaxe).

41. Le Gouvernement a également pris des mesures permettant la réduction des coûts de délivrance des actes administratifs dans le domaine de la création d'entreprise, du transfert de propriété, du raccordement de l'électricité et du commerce transfrontalier. Parmi ces mesures figurent notamment la suppression des droits de timbre pour la création d'entreprise, la baisse à 5% des droits d'enregistrement, la baisse de moitié de l'avance sur consommation et l'adoption du système de facturation à la boîte des conteneurs au PAD.

42. Au plan sectoriel, certaines mesures seront prises pour faciliter la réussite des projets phares du PSE. On peut citer : (i) le développement des zones économiques spéciales pour les agropoles et les pôles halieutiques, y compris la mise en place de paquets investisseurs ; (ii) la mise en place d'un code sectoriel « habitat social et construction » rénové (facilitation de l'accès à la propriété, simplification des démarches préalables à la construction, adoption d'une fiscalité incitative pour attirer de nouveaux constructeurs et les investissements des particuliers); (iii) la simplification des obligations de déclaration et la fiscalité pour les micro-entreprises; (iv) la mise à jour du code minier garantissant à la fois un cadre fiscal attractif et une meilleure prise en compte des intérêts stratégiques de l'Etat (hausse des redevances, ...) ; (v) la prise de décrets d'application opérationnalisant la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et ; (vi) la réalisation d'études stratégiques sur la politique de promotion des investissements.

43. Le Gouvernement entend accélérer la finalisation des travaux de la commission en charge de la réforme foncière et procéder à l'érection des plateformes d'investissements pour accompagner les collectivités locales dans la promotion des opportunités d'investissements des espaces éco-géographiques du Sénégal. En effet, le programme de développement inclusif et durable de l'agrobusiness (PDIDAS) dans la vallée du fleuve Sénégal, vallée de Ngalam prévoit, pour l'année 2015, une assistance technique aux communes rurales leur permettant d'attribuer des terres aux opérateurs privés selon un processus inclusif, transparent et concurrentiel. Cette assistance technique portera sur (i) l'identification de 500 ha de terres à mettre à la disposition des producteurs agricoles commerciaux privés et (ii) le lancement du processus d'attribution des terres, notamment avec l'identification des entités du secteur privé intéressées par la location de terres et consultations avec les parties prenantes.

44. Le Gouvernement s'engage résolument, en complicité avec le Patronat national en particulier et le secteur privé de manière générale, à œuvrer pour le développement des entreprises. Dans ce contexte, Le Gouvernement se dotera aussi, au plus tard à fin 2015, d'un cadre de concertation autour du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, associant de manière

très claire mais en précisant leur rôle dans la marche du PSE, le Ministère en charge du suivi du PSE, le Ministère en charge de la promotion des PME, le Ministère en charge de la promotion des Investissements et le Ministère en charge de l'industrie.

III. Objectifs pour 2015

45. Notre objectif pour 2015 est d'atteindre un taux de croissance d'au moins 5 pourcent en 2015 tout en contenant l'inflation au dessous de 3 pourcent. Le déficit des transactions courantes est projeté à 8 pourcent du PIB et sera financé principalement par des emprunts publics et des capitaux privés extérieurs. Atteindre ces objectifs suppose une bonne tenue de la production agricole et une mise en œuvre effective des projets et réformes envisagés dans le PSE. Le taux de croissance pourrait être supérieur avec une accélération dans la mise en œuvre des projets et réformes. Mais il existe également des risques à la baisse notamment les conditions climatiques, les cours des matières premières, les problèmes de sécurité dans la sous-région et une réduction de la croissance mondiale, notamment dans les pays partenaires.

Politique budgétaire

46. L'objectif fixé pour le déficit budgétaire de 4.7 pourcent en 2015, contre 4.9 pourcent en 2014 reste valable au regard des développements constatés au cours du premier trimestre. Il repose essentiellement sur une bonne collecte des recettes, une bonne maîtrise des dépenses courantes et un accroissement des dépenses d'investissement pour soutenir la croissance.

47. Afin d'assainir davantage les finances publiques, le Ministère des Finances poursuivra ses efforts en matière de transparence et de sincérité budgétaire. En conséquence il apparaît qu'il y a une sous-estimation de la masse salariale des ambassades et un manque de contrôle du nombre des enseignants à être intégrés à la fonction publique (6,614 au lieu des 4,000 envisagés). Ces divers éléments augmenteraient la masse salariale de l'ordre de 25 milliards. Toutefois, conscient de la nécessité de limiter la masse salariale pour un financement plus important des dépenses sociales et des infrastructures, le gouvernement a décidé de prendre de mesures immédiates pour limiter l'accroissement de la masse salariale à 16 milliards, portant ainsi la masse salariale à 526 milliards contre 510 milliards dans la LFI. Les mesures prises incluent un audit des frais d'hospitalisation et une limitation de ces dépenses dans une circulaire, une réduction des frais liés aux heures supplémentaires et une réduction de la masse salariale des consulats et ambassades. Le gouvernement s'engage aussi à mieux contrôler l'impact budgétaire de l'intégration des corps émergents de l'enseignement (professeurs contractuels, maîtres contractuels et vacataires) pour une meilleure maîtrise de la masse salariale. Dans le cadre du PSE, le Gouvernement ambitionne de positionner le Sénégal comme un Hub aérien régional. L'accélération des travaux relatifs à la finalisation du nouvel aéroport procède de cet objectif. D'autres mesures concernent notamment la restructuration de la société Groupe AIR SENEGAL (GAS). A cet effet, le Gouvernement s'assurera qu'un plan de restructuration adéquat et mettant en exergue les implications budgétaires soit élaboré dans les meilleurs délais.

48. Une enveloppe financière de 13 milliards sera dégagée pour financer **l'acquisition de semences destinées à l'agriculture** pour 8 milliards, l'achat de vaccins pour 2,5 milliards ainsi que la prise en charge du programme PAQUET du secteur de l'éducation pour 2,5 milliards.

49. Dans le cadre de la politique salariale, l'étude en cours sur le système de rémunération des agents de l'Etat vise, principalement, à identifier les sources des tensions exercées sur la gestion budgétaire, à corriger les distorsions relevées, à restaurer l'équilibre et la cohérence du système, cela en vue, d'une part, d'assurer la maîtrise parfaite de la masse salariale, d'améliorer la programmation et la gestion du budget de l'Etat et, d'autre part, en adéquation avec le ROMCES et le dispositif du FUDPE, de poser les jalons d'une politique de rémunération basée sur la performance, pour faire évoluer notre administration, de son statut actuel de fonction publique de carrière, en une véritable fonction publique d'emploi.

IV. Nouveaux indicateurs de suivi du programme

50. Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2015, fin décembre 2015, fin juin 2016 et des indicateurs quantitatifs pour fin septembre 2015, fin mars 2016 et fin Septembre 2016 ont été proposés afin de suivre la mise en œuvre du programme en 2015 (voir le tableau 1 du MPEF infra). Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les mesures et les repères structurels figurant au tableau 1 du MPEF. Les revues prendront place à intervalles de six mois. La première revue devrait être achevée à la fin décembre 2015, la seconde revue à la fin juin 2016, et la troisième revue à la fin décembre 2016.

Tableau 1. Senegal: Critères d'Évaluation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs pour 2015–16 (GFSM 2014)

	2015				2016			
	Mars	Juin	Sep.	Dec.	Mars	Juin.	Sep.	Dec.
	Act.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)							
Critères d'évaluation¹								
Solde de besoin de financement (plancher) ²	-54	-143	-255	-389	-53	-140	-249	-380
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public (millions de dollars EU, plafond) ³	...	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) ³	...	0	0	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) ³	...	0	0	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	...	50	50	50	50	50	50	50
Objectives indicatifs								
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	...	15	15	15	15	15	15	15
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	...	35	35	35	35	35	35	35
Plancher sur les recettes fiscales	...	825	1,190	1,595	402	903	1,303	1,747
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:								
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	...	15	15	15	15	15	15	15
Pour mémoire:								
Dons programmés	...	15	28	40	5	21	40	58

Source: Autorités senegalaises et estimations des services du FMI.

¹Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).

²Definition GFSM 2014. Cumulatif depuis le début de l'année.

³Surveillée de façon continue.

Tableau 2. Senegal: Repères Structurelles pour 2015 et 2017

Mesures	Date ciblée
<i>Evaluer tous les projets financés sous forme de Partenariat Public-Privé (PPP), ex ante, à mi-parcours et ex post.</i>	<i>Repère structurel continu</i>
Signer des contrats de performances pour 8 agences (MEFP para 22)	Décembre 2015
Supprimer les paiements d'impôts en espèces au delà du montant de CFA 100,000	Juin 2015
Rendre opérationnel la connexion entre la DGD et la DGID pour faciliter l'échange de données avec l'identification unique NINEA	Décembre 2015
<i>Soumettre au moins dix 10 projets d'investissement inscrits au budget de 2016 à l'analyse coût-bénéfice</i>	Octobre 2015
Annoncer pour le budget de 2016 la trajectoire d'endettement soutenable sur 5 ans avec un engagement en cas de dépassement des seuils des mesures correctrices (sur 4 ans) seraient prises dans le budget suivant	Décembre 2015
Augmenter l'enveloppe de réserve de précaution pour le budget de 2016	Décembre 2015
Recouvrer au moins 50 pourcent des impôts impayés en 2014	Décembre 2015
Finaliser le compte unique du Trésor (MEFP Para 29)	Décembre 2015
Mettre en œuvre le plan de réforme des agences en limitant pour les 16 agences en attendant de dissolution les ressources budgétaires allouées uniquement au financement des salaires	Décembre 2015
Institutionnaliser la réserve de précaution en gestion (MEFP Para 8)	Septembre 2015
<i>Finaliser le Tableau des Opérations financières de l'Etat selon le MSFP 2001/14</i>	Décembre 2015
<i>Définir une stratégie de gestion du portefeuille des investissements de l'Etat et des entreprises publiques (MEFP Para 13)</i>	Mars 2016
<i>Etablir une comptabilité patrimoniale de droits constatés avec l'initialisation du bilan d'ouverture de l'Etat</i>	Janvier 2017

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) sur la période 2015-2017.

Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme.

Conditionnalité du Programme

2. Les critères d'évaluation pour fin juin 2015, fin décembre 2015 et fin juin 2016 et les cibles indicatives pour fin mars, fin septembre 2015 et fin mars 2016 sont retracés dans le Tableau 1 du Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF). Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

Définitions, facteurs de correction, et transmission des informations

A. L'État et le secteur public

3. Sauf indication contraire, le concept de « l'État » est défini dans le présent PAT, comme l'administration centrale de la République du Sénégal. Par conséquent, il exclut le secteur public non intégré dans l'administration centrale (voir paragraphe 4)

4. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités locales, et toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.

B. Prêts nets/Emprunts (Définition programme)

Définition

5. Prêts nets/emprunts (définition programme), ou le solde budgétaire global, est la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (charges et acquisition nette des actifs non financiers). Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Énergie (FSE) sont intégrées dans le TOFE. La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques 2001/14. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor, ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

6. Le plancher pour la capacité/besoin de financement (définition programme) au 31 décembre 2014 est de -380.9 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes ([1877.2] milliards de francs CFA) et les dépenses totales ([2258.1] milliards de francs CFA).

Ajustement

7. Le plancher pour dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 15 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 du MPEF).

Délai de transmission des informations

8. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, après clôture du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées essentiellement de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul dudit solde. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

9. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale (comme contenues dans le tableau sur les dépenses sociales).

Délai de transmission des informations

10. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de paiement

Définition

11. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses

(SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normales et simplifiées

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du président de la République et du Premier Ministre.

14. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 12.

F. Arriérés de paiements extérieurs du secteur public

Définition

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés quand échus (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure présentée aux paragraphes 19 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

G. Dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par le secteur public.

Définition

17. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91).

a) La « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris

monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

19. **Dette concessionnelle.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %⁴; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée est

⁴ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

calculée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette⁵. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

20. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA, quelque soit la résidence du créateur.

21. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par le secteur public, y compris SENELEC, le Fonds de soutien au secteur de l'électricité (FSE). Les critères s'appliquent aux dettes contractées ou garanties telles que définies aux paragraphes 16 et 17. Les critères d'évaluation sont mesurés cumulativement à compter de l'approbation de l'ISPE par le Conseil d'administration. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

22. **Dispositions spéciales:**

a) Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE; ii) aux emprunts contractés par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar; iii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par SENELEC et le FSE pour financer l'achat de produits pétroliers ; et (iv) financements commerciaux de court terme..

b) [Un plafond global de 1000 millions de dollars s'applique sur la période 2015–17 aux emprunts extérieurs non concessionnels contractés pour financer des projets d'investissement en totalité , y compris dans l'infrastructure routière, l'agriculture et le secteur de l'énergie.

c)

23. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

H. Marchés publics conclus par entente directe

⁵ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

Définitions

24. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les marchés classés «secret» ainsi que les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité de manière à refléter la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur..

Délai de transmission des informations

25. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

I. Recettes fiscales

Définition

26. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital ; sur les salaires et la main d'œuvre ; sur le patrimoine ; sur les biens et services ; sur le commerce extérieures et les transactions internationales ; et les autres recettes fiscales. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

27. En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole, la taxe spécifique sur le pétrole, les droits de douane sur le pétrole, la taxe sur les véhicules, et le FSIPP.

Informations Complémentaires pour le Suivi et la transparence du Programme

28. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximum indiqués :

(a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou

arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

la situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

le rapport trimestriel de la Direction des investissements (DI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;

la balance provisoire mensuelle des comptes du Trésor;

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et la balance consolidée des comptes du Trésor, entre la balance consolidée des comptes du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la Position Nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle ; et

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

29. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

30. La Banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- la situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;

- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

31. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes:

- a. Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de deux mois ;
- b. Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines ;
- c. les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets d'investissements du secteur électricité; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.



SÉNÉGAL

9 juin 2015

DEMANDE D'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE — MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

Approuvé par
Roger Nord et Peter Allum
(FMI) et **John Panzer** (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire
international et de l'Association internationale de
développement

Le Sénégal continue de présenter un faible risque de surendettement, l'évaluation faisant état d'une légère amélioration par rapport à celle du document EBS/14/139 de décembre 2014. Dans le scénario de référence, qui correspond à des plafonds plus élevés d'endettement non concessionnel et semi-concessionnel dans le cadre du programme, tous les indicateurs d'endettement restent inférieurs aux seuils de référence sensibles à l'action des pouvoirs publics. L'approche probabiliste révèle aussi des perspectives favorables. Les tests de résistance font apparaître une hausse du ratio service de la dette/recettes, qui correspond au remboursement des euro-obligations, mais n'entraîne pas de dépassement du seuil. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) indique toutefois qu'il est essentiel, pour préserver la viabilité de la dette, de parvenir au taux de croissance prévu et de traiter avec prudence les emprunts non concessionnels. Cela nécessitera à son tour d'élargir, d'approfondir et d'accélérer les réformes.

TOILE DE FOND

1. Les ratios d'endettement public et d'endettement extérieur total du Sénégal ont augmenté en 2014. Le ratio dette publique totale/PIB a atteint environ 53,1 % fin 2014, contre 46,6 % en 2013. En même temps, l'encours de la dette extérieure totale contractée ou garantie par l'État est passé de 32,4 % du PIB en 2013 à environ 39,4 % du PIB fin 2014. Cette évolution s'explique principalement par le recours accru aux emprunts extérieurs non concessionnels ou semi-concessionnels pour financer des projets.

Tableau 1. Sénégal : dette extérieure totale, administration centrale							
(pourcentage du total, en fin d'année)							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Créancier multilatéraux	61.2	65.1	66.4	62.3	62.1	63.7	54.4
IDA/bird	35.6	29.7	29.2	30.5	30.2	29.6	26.8
BAfD/FAfD	7.6	8.3	9.0	9.9	9.8	11.0	9.5
FMI	2.6	6.8	10.8	5.3	6.1	7.4	5.1
OFID/BADEA/IsDB	8.6	11.9	10.1	9.7	8.4	8.0	6.7
BEI	0.9	1.0	1.0	0.9	0.8	0.8	0.5
Autres	5.9	7.4	6.4	6.0	6.9	6.8	5.8
Créancier bilatéraux	38.7	29.3	27.8	24.9	26.5	26.2	25.6
Payes de l'OCDE	11.2	10.2	9.7	7.3	10.4	10.1	11.8
Payes arabs	21.2	14.1	10.3	7.7	6.9	6.1	5.7
Autres	6.3	5.0	7.8	9.9	9.1	10.0	8.0
Créancier commerciaux	0.1	5.6	5.8	12.8	11.4	10.1	20.0
Pour mémoire							
PIB nominal (milliards de franc CFA)	5994	6050	6395	6783	7264	7387	7742

Sources: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

2. La dette du Sénégal reste composée essentiellement d'emprunts extérieurs contractés à des conditions concessionnelles, mais la proportion d'instruments du marché financier — en particulier les euro-obligations — s'est accrue en 2014. Cela tient à l'utilisation d'une ligne de crédit accordée par le Crédit Suisse (150 millions d'euros) et à l'émission de 500 millions de dollars d'euro-obligations en juillet 2014. La plus grande partie de la dette extérieure (de l'administration centrale) du Sénégal reste due à des créanciers multilatéraux — principalement la Banque mondiale et la Banque africaine de développement —, mais la proportion de dette multilatérale a diminué en 2014 tandis que la part de la dette bilatérale est demeurée à peu près stable. L'augmentation de la dette publique brute exagère aussi un peu l'augmentation de la dette nette. En général, les opérations de marché doivent porter sur un montant d'au moins 500 millions de dollars et l'État s'est aussi financé de façon excessive sur le marché régional. Conjugué aux retards intervenus dans la mise en œuvre de projets, cela a eu pour effet qu'une partie seulement de la ligne de crédit du Crédit suisse et du produit de l'émission d'euro-obligations a été effectivement dépensée. L'équivalent d'environ 550 millions de dollars s'est accumulé en dépôts de l'État à

la Banque centrale. Ramenée à une base nette, la dette publique serait passée de 46,6 % du PIB en 2013 à seulement 49,6 % du PIB en 2014.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES ET PLAN D'EMPRUNT

3. L'AVD correspond au cadre macroéconomique décrit dans le rapport des services du FMI et met à jour le plan d'emprunt public présenté dans le document EBS/14/139 de décembre 2014 pour les consultations de 2014 au titre de l'article IV et la huitième revue de l'accord au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Comme dans l'AVD précédente, le scénario de référence part de l'hypothèse de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles saines aboutissant à une accélération de la croissance économique, à une meilleure mobilisation des recettes et à une réduction des déficits budgétaires à long terme. On citera également comme autres hypothèses importantes :

- **La croissance du PIB réel** devrait dépasser 5 % en 2015 et atteindre 7,8 % en moyenne entre 2020 et 2034, contre un taux de croissance à long terme de 7,3 % dans l'AVD précédente. Ces résultats continuent de reposer sur l'hypothèse de la réalisation de gains d'efficacité grâce à la mise en œuvre de réformes dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE)¹ et à l'ouverture de l'espace économique aux PME et à l'IDE, qui devrait entraîner le développement des exportations.
- **Déficit budgétaire.** D'après les projections, le déficit budgétaire global devrait descendre à 4,7 % du PIB en 2015 et tomber progressivement à 3 % du PIB à l'horizon 2018 conformément à l'engagement des autorités de respecter le critère de convergence fondamental de l'UEMOA pour le déficit budgétaire, qu'elles comptent atteindre un an avant l'échéance de 2019.
- **Déficit extérieur courant.** Le déficit extérieur courant devrait diminuer progressivement en passant de 8,8 % du PIB en 2014 à 6,4 % en 2020, puis continuer de baisser à long terme. Cela résulterait du rééquilibrage projeté des finances publiques et du plus grand dynamisme des exportations (surtout de produits miniers). Les envois de fonds des travailleurs expatriés devraient continuer d'être importants en pourcentage du PIB.
- **Inflation.** L'inflation devrait rester modérée et se situer à une moyenne inférieure à 1,3 % à moyen terme.
- **Financement.** Les hypothèses de financement retenues pour cette mise à jour de l'AVD tiennent compte des coûts et avantages des diverses sources de financement et il est supposé que les emprunts publics resteront conformes à la stratégie d'endettement à moyen terme du Sénégal arrêtée à l'automne 2012. Cette stratégie vise à réduire les risques de refinancement en prolongeant l'échéance de la dette et en donnant la priorité aux financements concessionnels afin que les frais d'emprunt restent peu élevés. Lorsque les autorités doivent recourir à des emprunts non concessionnels pour financer des projets d'infrastructures, elles préfèrent explorer

¹ La nouvelle stratégie de développement des autorités sénégalaises.

les possibilités de financement auprès des organisations multilatérales, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Le scénario de référence de l'AVD suppose que ce type de financement sera disponible. Dans le cas contraire, les autorités envisageraient de procéder à une nouvelle émission d'euro-obligations fin 2015 ou début 2016. Cette émission s'accompagnerait de conditions moins favorables qu'un financement multilatéral, mais elle n'influerait pas sur le faible risque de surendettement extérieur qui ressort de nos calculs. Les autorités ont l'intention de suivre de près les avantages relatifs d'un recours aux marchés régionaux, en particulier si les conditions des marchés internationaux deviennent moins favorables. Le scénario de référence de l'AVD repose aussi sur l'hypothèse que le pays pourra continuer à bénéficier de financements de projets à des conditions concessionnelles, en particulier à court terme avec le soutien des bailleurs de fonds au PSE. Cependant, à mesure que le Sénégal se rapprochera du statut de pays à revenu intermédiaire, il aura de plus en plus recours aux financements non concessionnels. De ce fait, l'élément don moyen des nouveaux emprunts extérieurs devrait, d'après les projections, descendre progressivement à environ 9 %.

- **Taux d'actualisation.** Un taux d'actualisation de 5 % a été appliqué pour cette AVD.

Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques					
	2012	2013	2014	2015	Long terme 1/
Croissance du PIB réel					
Présente AVD	4.4	3.6	4.7	5.1	7.8
Précédente AVD	3.4	3.5	4.5	4.6	7.3
Déficit budgétaire global (% du PIB)					
Présente AVD	5.2	5.5	4.9	4.7	2.6
Précédente AVD	5.9	5.5	5.2	4.7	2.6
Déficit du compte courant (% du PIB)					
Présente AVD	10.9	10.4	8.8	8.0	6.1
Précédente AVD	10.8	10.9	10.3	8.8	7.5

1 / Défini comme les 15 dernières années de la période de projection . Pour la mise à jour actuelle AVD , à long terme couvre les années 2020-2034 (le même que la pleine AVD en Décembre 2014) .

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

4. Dans le scénario de référence (graphique 1), et en tenant compte des envois de fonds des travailleurs expatriés, les ratios de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État restent confortablement en dessous des seuils, mais les tests de résistance font apparaître quelques poussées. Les ratios de la VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État restent en dessous de leurs seuils respectifs, même dans les tests de résistance les plus extrêmes. Une poussée du service de la dette est due aux remboursements des euro-obligations à l'échéance, mais elle n'entraîne pas un dépassement du seuil, même dans le test de résistance le plus extrême (une dépréciation de 30 % de la monnaie). Dans le scénario «historique» (la croissance du PIB réel et le déficit primaire sont maintenus constants à leurs niveaux historiques), la VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, bien

qu'elle soit inférieure aux seuils, fait un bond après 2025, ce qui souligne l'importance de poursuivre l'effort budgétaire — pour améliorer le solde courant — et de rehausser la croissance économique.

5. Le risque de surendettement apparaît lui aussi faible (graphique 2). Dans le scénario de choc extrême, le ratio service de la dette/recettes tend à dépasser le seuil pour 2015, compte tenu de la dépréciation prononcée du franc CFA par rapport au dollar américain. Étant donné que le dépassement est compris dans une marge de $\pm 10\%$, l'approche probabiliste est suivie; elle confirme que le service de la dette reste inférieur aux seuils dans le scénario de référence et les scénarios extrêmes. Les autres indicateurs relatifs au Sénégal restent aussi inférieurs aux seuils dans tous les cas. Les critères d'un risque faible de surendettement sont donc maintenus. La dépréciation du franc CFA produit des effets de valorisation qu'il conviendra d'examiner de plus près à l'avenir. Selon l'approche probabiliste, la probabilité de surendettement projetée (exprimée en pourcentage) qui est liée à chaque indicateur d'endettement, est comparée à un niveau seuil, qui diffère du seuil utilisé dans l'approche traditionnelle.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

6. Dans le scénario de référence de l'ISPE, les indicateurs de la dette publique globale (extérieure et intérieure) ne font pas apparaître de vulnérabilités notables. Le ratio VA de la dette publique totale/PIB diminue sur la période de projection et reste nettement inférieur au niveau de référence de 74 % correspondant aux vulnérabilités en matière d'endettement public pour les pays performants. Le ratio VA de la dette publique totale/recettes reste aussi inférieur au niveau de référence. Comme dans l'AVD précédente, les seuils fixés pour la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sont le reflet du nouveau score EPIN du Sénégal – selon lequel le Sénégal est un pays relativement plus performant – et marquent les niveaux au-dessus desquels le risque de surendettement public est accru. Les niveaux de référence sont exprimés en valeur actuelle. Les niveaux de référence pour la dette publique totale sont différents des seuils pour la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en ce sens qu'ils servent à déclencher une discussion plus approfondie de la dette intérieure publique. Les seuils fixés pour la dette extérieure contractée ou garantie par l'État jouent un rôle fondamental dans la détermination de la notation du risque extérieur.

7. Les perspectives concernant la dette publique seraient nettement moins favorables sans rééquilibrage budgétaire (tableau 4 et graphique 3). Dans un scénario qui repose sur un déficit budgétaire primaire inchangé (en pourcentage du PIB) sur toute la période de projection, le ratio VA de la dette publique/PIB augmente légèrement, mais n'atteint pas le niveau de référence de 74 %. Dans le scénario «historique» (la croissance du PIB réel et le déficit primaire sont maintenus constants à leurs niveaux historiques), le ratio VA de la dette publique/PIB est très proche du niveau de référence. Le ratio service de la dette/recettes accuse quelques poussées en 2015 en raison du niveau élevé des amortissements, mais il diminue à moyen terme compte tenu de l'amélioration prévue des recettes publiques. Globalement, les risques restent faibles, mais les tests de résistance mettent en évidence l'importance de poursuivre le rééquilibrage des finances publiques, d'accroître les recettes budgétaires et de rehausser la croissance économique en élargissant, approfondissant et accélérant les réformes.

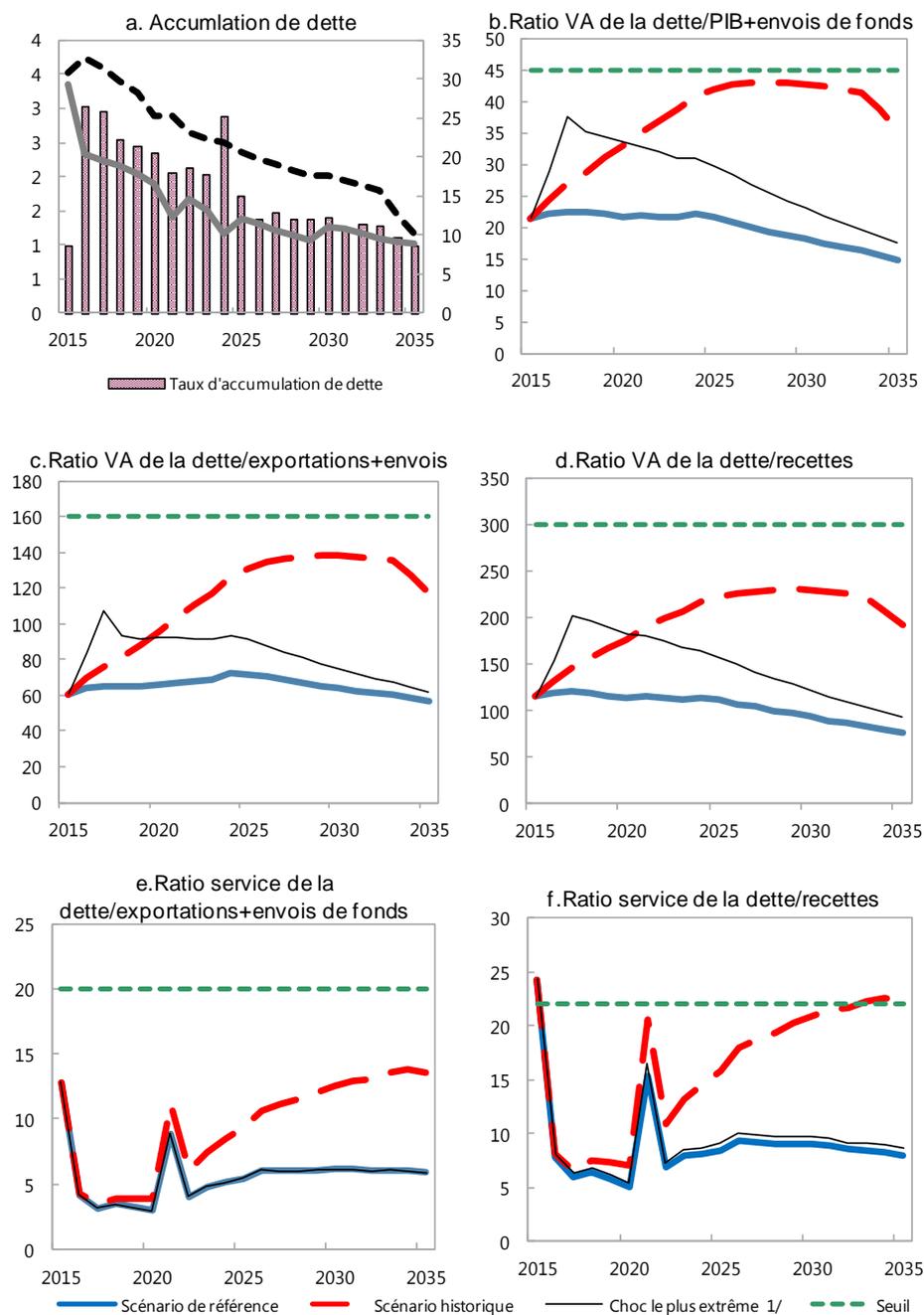
CONCLUSION

8. De l'avis des services du FMI et de l'IDA, le risque de surendettement du Sénégal reste faible. Cette évaluation dépend toutefois de façon déterminante i) de la poursuite de la réduction du déficit budgétaire; ii) de l'application de réformes structurelles de nature à libérer la croissance; et iii) d'une transition prudente vers des financements moins concessionnels. Les réformes budgétaires devraient se poursuivre et il convient d'accroître les recettes afin de dégager un espace budgétaire additionnel pour les dépenses sociales et liées au PSE — en particulier par le recouvrement des arriérés fiscaux, le gel de la consommation publique en termes réels et l'amélioration de la composition des dépenses. Les autorités doivent aussi mettre l'accent sur les dépenses dans des domaines productifs, en collaboration étroite avec les partenaires de développement, pour renforcer la conception, la préparation et l'exécution des projets tout en assurant la qualité et l'efficacité globales des investissements publics. Sur le plan structurel, les efforts appuyés par la Banque mondiale pour améliorer le climat de l'investissement doivent être poursuivis.

9. Une démarche prudente en matière d'emprunts non concessionnels sera aussi indispensable pour préserver la viabilité de la dette. Il y a lieu de saluer les efforts que déploient les autorités pour obtenir des financements non concessionnels auprès de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale. Outre que ces emprunts sont moins coûteux que les euro-obligations, ils pourraient être accompagnés d'un soutien pour faire en sorte qu'ils financent des projets bien préparés et de nature à apporter des avantages économiques et sociaux. Si ces initiatives ne produisent pas suffisamment de financement pour le PSE, il conviendrait d'envisager prudemment de recourir aux marchés en veillant à ce que les emprunts ainsi contractés financent uniquement des projets assortis d'études de faisabilité indiquant qu'ils auront des résultats socio-économiques positifs.

10. La validité de ces conclusions repose aussi sur la réalisation des projections de croissance. Les autorités ont la ferme volonté de procéder aux réformes requises pour assurer la réussite du PSE. Celles-ci pourraient porter la croissance économique à 7 % ou 8 % à moyen terme, en s'appuyant sur l'IDE et les exportations des PME. Le PSE contient une stratégie de développement réaliste, y compris le bon dosage d'investissement privé à attirer au moyen d'investissements publics dans le capital humain et les infrastructures. Cependant, pour débloquer cet investissement privé, y compris l'IDE et les investissements des PME, il convient d'accélérer les réformes de nature à améliorer le climat des affaires et la gouvernance du secteur public. La concentration de l'investissement public en début de période risquerait de mettre en péril les objectifs budgétaires et la viabilité de la dette si les réformes structurelles nécessaires ne sont pas mises en œuvre, tout en empêchant la croissance économique de se hisser au-dessus de sa tendance actuelle, qui est inférieure à la normale. Les principaux risques ont trait à la mise en œuvre indécise ou lente des réformes, à l'insuffisance de recettes, qui empêcherait de mobiliser suffisamment de ressources à l'appui du plan, au manque de maîtrise de la consommation publique improductive et aux retards dans l'amélioration de l'efficacité des dépenses, notamment des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.

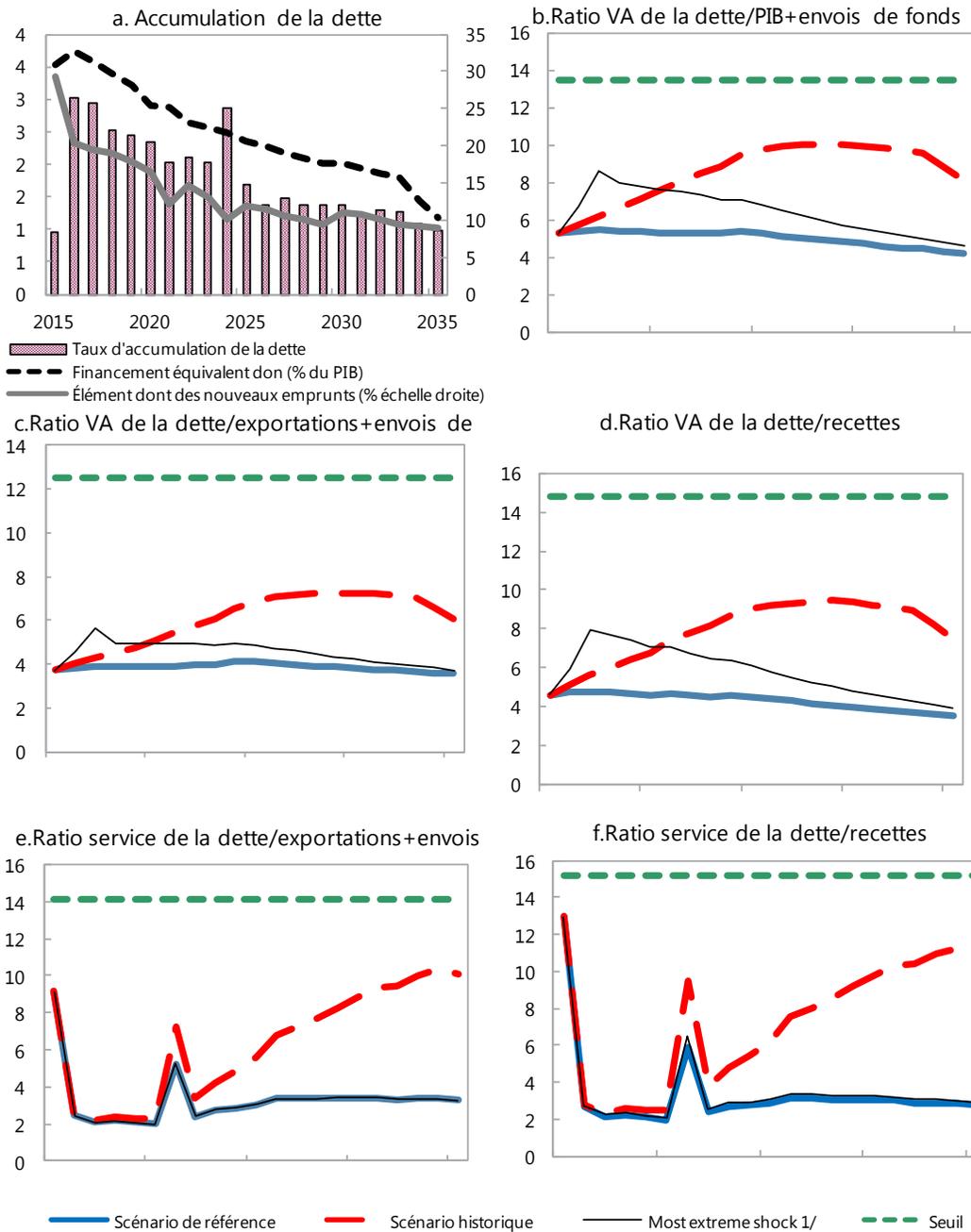
Graphique 1. Sénégal: Indicateurs d'Endettement Extérieur Générés par les Scénarios Alternatifs, 2015-2035 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2025. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Combinaison ; dans le graphique b., celui du choc Combinaison ; dans le graphique c., celui du choc Combinaison ; dans le graphique d., celui du choc Croissance et dans le graphique e., celui du choc Croissance

Graphique 2. Sénégal AV246: Probabilité de surendettement extérieur selon divers scénarios (dette contractée ou garantie par l'État), 2015-2035 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2025. ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Combinaison ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Croissance et au f. à un choc de type Croissance

Tableau 1. Sénégal: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2012-2035 1/

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections											
	2012	2013	2014			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015-2020 Moyenne		2025	2035	2021-2035 Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	60.8	68.2	71.1			71.7	71.3	69.7	67.9	64.7	63.2				56.9	48.2	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	30.6	32.4	39.4			35.7	37.7	37.5	36.6	35.6	34.6				30.8	20.1	
Variation de la dette extérieure	6.3	7.4	2.9			0.6	-0.4	-1.6	-1.8	-3.2	-1.4				-2.0	2.0	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	9.9	5.6	3.6			1.8	1.2	0.4	0.1	-0.4	-0.1				-0.3	0.4	
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.9	9.4	7.9	8.3	2.8	7.3	6.4	6.1	6.0	5.6	5.7				5.4	5.7	5.5
Déficit de la balance des biens et services	21.0	20.7	19.0			19.0	18.3	18.1	17.8	17.3	16.0				12.4	11.5	
Exportations	27.9	28.1	27.4			26.4	25.5	25.6	25.5	25.2	25.1				24.7	21.5	
Importations	48.9	48.8	46.3			45.3	43.8	43.7	43.3	42.5	41.1				37.0	33.0	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-12.3	-12.5	-12.4	-11.4	1.5	-13.0	-13.1	-12.9	-12.7	-12.3	-11.2				-7.4	-6.2	-7.4
<i>dont : officiels</i>	-1.0	-0.6	-0.7			-1.0	-1.2	-1.2	-1.2	-1.1	-0.9				-0.7	-0.5	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.3	1.2	1.3			1.3	1.2	0.9	0.8	0.6	0.8				0.5	0.3	
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.5	-1.9	-2.0	-1.9	0.5	-2.1	-2.1	-2.2	-2.3	-2.3	-2.3				-2.3	-2.3	-2.3
Dynamique endogène de la dette 2/	1.5	-2.0	-2.3			-3.4	-3.1	-3.5	-3.6	-3.7	-3.4				-3.4	-2.9	
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.0	0.9	0.9			0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8				0.7	0.5	
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.4	-2.1	-3.1			-4.1	-3.8	-4.2	-4.4	-4.5	-4.2				-4.1	-3.4	
Contribution des variations de prix et de taux de change	3.0	-0.8	-0.1			
Résiduel (3-4) 3/	-3.6	1.8	-0.7			-1.3	-1.6	-2.0	-1.8	-2.8	-1.3				-1.7	1.6	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-1.4	-0.1	1.5			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	54.8			60.5	58.8	57.8	56.7	54.0	53.1				49.5	44.0	
En pourcentage des exportations	200.3			229.6	231.0	226.0	222.4	213.9	211.5				200.9	204.4	
VA de la dette extérieure CGE	23.1			24.6	25.3	25.6	25.4	25.0	24.4				23.3	15.9	
En pourcentage des exportations	84.3			93.2	99.2	100.1	99.6	98.9	97.4				94.7	73.8	
En pourcentage des recettes publiques	110.0			114.9	118.9	121.1	119.4	116.5	113.5				111.7	76.3	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	10.0	9.6	13.6			24.0	10.9	8.6	7.9	9.8	8.3				10.0	9.6	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	7.0	6.5	8.1			19.7	6.5	4.9	5.3	4.9	4.4				7.2	7.7	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	9.5	9.2	10.6			24.3	7.7	5.9	6.3	5.7	5.1				8.4	8.0	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.6	1.5	1.5			1.6	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3				2.1	5.6	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	3.6	2.1	4.9			6.7	6.8	7.7	7.7	8.8	7.1				7.4	3.6	
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.4	3.6	4.7	3.8	1.2	5.1	5.9	6.5	7.0	7.3	7.3	6.5	7.6	8.2	7.8		
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-5.2	1.4	0.2	3.3	7.7	-16.7	6.3	3.3	3.5	3.6	4.2	0.7	2.4	2.5	2.5		
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.7	1.6	1.4	1.8	0.4	1.0	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.2	1.3	1.1	1.3		
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	4.7	6.0	2.0	7.4	10.0	-15.7	8.8	10.5	10.3	10.1	11.0	5.8	9.7	9.1	9.3		
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	8.2	5.0	-0.5	9.9	17.3	-14.4	8.7	9.9	9.7	9.1	8.0	5.2	8.2	9.6	8.8		
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	29.3	20.4	19.5	18.9	17.8	16.6	20.4	12.0	9.0	10.9		
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	20.5	19.9	21.0			21.4	21.2	21.1	21.3	21.4	21.5				20.9	20.8	20.8
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	1.0	0.8	0.7			0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6				0.9	1.3	
<i>dont : dons</i>	0.4	0.4	0.5			0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6				0.8	1.0	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.6	0.4	0.2			0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1				0.1	0.3	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			3.5	3.7	3.6	3.4	3.2	2.9				2.4	1.2	2.1
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			70.2	54.1	53.9	54.9	54.5	52.7				48.4	35.7	44.4
<i>Pour mémoire :</i>																	
PIB nominal (milliards de dollars EU)	14.2	15.0	15.7			13.7	15.5	17.0	18.8	20.9	23.4				37.8	103.6	
Croissance du PIB nominal en dollars	-1.1	5.1	4.9			-12.5	12.6	10.1	10.7	11.1	11.7	7.3	10.2	10.9	10.4		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	3.4			3.5	3.9	4.4	4.8	5.3	5.8				8.8	16.5	
(VAt - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)			1.0	3.0	3.0	2.5	2.4	2.3	2.4	1.7	1.0	1.6		
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	1.9	2.1	2.1			1.9	2.2	2.3	2.5	2.7	2.8				3.0	6.9	
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	20.3			21.5	22.1	22.5	22.4	22.1	21.8				21.6	14.9	
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	56.3			60.8	64.0	65.0	65.2	65.1	65.7				71.8	56.4	
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittance)	5.4			12.8	4.2	3.2	3.5	3.2	2.9				5.4	5.9	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Sénégal : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2015-2035

(En pourcentage)

	2015	2016	2017	Projections			2025	2035
				2018	2019	2020		
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	25	25	26	25	25	24	23	16
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	25	28	31	33	36	38	47	40
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	25	26	27	28	28	28	29	23
Authorities' PSE framework	26	31	33	36	38	41	33	22
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	25	26	28	27	27	26	25	17
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	25	27	32	31	31	30	26	16
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	25	28	31	31	30	30	28	19
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	25	29	32	31	31	30	26	16
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	25	33	43	42	41	39	33	19
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	25	35	36	36	35	34	33	22
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	93	99	100	100	99	97	95	74
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	93	110	120	130	142	151	189	185
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	93	103	106	108	110	110	116	105
Authorities' PSE framework	95	115	124	135	143	151	137	82
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	93	100	101	100	100	98	95	74
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	93	121	159	156	154	151	135	95
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	93	100	101	100	100	98	95	74
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	93	112	124	123	121	118	106	75
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	93	124	162	159	156	152	130	87
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	93	100	101	100	100	98	95	74
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	115	119	121	119	116	113	112	76
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	115	132	146	156	167	176	223	191
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	115	123	129	130	129	128	137	109
Authorities' PSE framework	134	156	166	177	189	203	164	107
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	115	123	131	129	126	123	120	82
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	115	129	152	148	143	139	125	78
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	115	133	146	144	141	138	134	92
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	115	134	150	147	142	138	125	78
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	115	154	202	196	189	182	158	93
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	115	166	170	167	164	159	156	106

Tableau 2. Sénégal : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2015-2035, continue

(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations

Scénario de référence	20	6	5	5	5	4	7	8
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	20	7	5	6	6	6	13	22
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	20	6	5	6	5	5	9	11
Authorities' PSE framework	9	7	8	8	9	9	10	11
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	20	6	5	5	5	4	7	8
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	20	7	7	8	7	6	11	11
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	20	6	5	5	5	4	7	8
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	20	6	5	6	6	5	8	8
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	20	7	6	7	7	6	11	10
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	20	6	5	5	5	4	7	8

Ratio service de la dette/recettes

Scénario de référence	24	8	6	6	6	5	8	8
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	24	8	7	8	7	7	16	22
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	24	8	6	7	6	5	11	11
Authorities' PSE framework	12	9	11	11	11	12	13	14
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	24	8	6	7	6	5	9	9
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	24	8	6	7	7	6	10	9
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	24	9	7	8	7	6	10	10
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	24	8	6	7	6	6	10	9
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	24	8	8	9	8	7	13	11
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	24	11	8	9	8	7	12	11
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	21	21	21	21	21	21	21	21

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Sénégal : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2012-2035

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation					Projections			
	2012	2013	2014			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2013-18 Moyenne	2025	2035
Dettes du secteur public 1/	42.8	46.6	53.1			55.0	55.9	55.6	53.0	49.8	48.5		43.0	30.6
<i>dont : libellée en devises</i>	30.6	32.4	39.4			35.7	37.7	37.5	36.6	35.6	34.6		30.8	20.1
Variation de la dette du secteur public	2.1	3.8	6.5			1.9	0.9	-0.4	-2.6	-3.1	-1.3		0.3	-1.6
Flux générateurs d'endettement identifiés	2.1	3.5	6.3			4.6	-0.1	-1.4	-2.2	-2.4	-2.4		-1.1	-0.6
Déficit primaire	3.7	4.0	3.2	3.3	1.4	3.2	2.7	2.1	1.4	1.3	1.3	2.0	1.3	1.4
Recettes et dons	23.3	22.5	24.2			24.3	24.2	24.0	24.0	24.1	23.9		22.9	21.8
<i>dont : dons</i>	2.8	2.5	3.3			2.9	2.9	2.8	2.7	2.6	2.4		2.0	1.0
Dépenses primaires (hors intérêts)	27.0	26.4	27.5			27.5	26.9	26.0	25.4	25.3	25.2		24.2	23.2
Dynamique automatique de la dette	-1.1	-0.5	3.1			1.4	-2.8	-3.4	-3.6	-3.7	-3.7		-2.5	-2.0
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.2	0.8	-0.5			-1.8	-2.7	-3.1	-3.2	-3.2	-3.1		-2.5	-2.0
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.5	2.3	1.6			0.8	0.3	0.4	0.4	0.4	0.2		0.5	0.4
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.7	-1.5	-2.1			-2.6	-3.1	-3.4	-3.6	-3.6	-3.4		-3.0	-2.4
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.1	-1.3	3.5			3.2	-0.1	-0.4	-0.4	-0.5	-0.6	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.5	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (néгатif)	-0.5	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	0.1	0.4	0.2			-2.7	1.1	1.0	-0.4	-0.7	1.1		1.4	-0.9
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	36.8			43.8	43.4	43.7	41.7	39.2	38.3		35.6	26.4
<i>dont : libellée en devises</i>	23.1			24.6	25.3	25.6	25.4	25.0	24.4		23.3	15.9
<i>dont : extérieure</i>	23.1			24.6	25.3	25.6	25.4	25.0	24.4		23.3	15.9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur)
Besoin de financement brut 2/	11.5	12.1	12.9			14.5	8.3	7.0	7.2	5.8	4.7		5.3	4.3
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	151.9			180.4	179.8	182.3	173.8	162.7	160.4		155.5	121.2
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	175.6			204.9	204.5	206.8	196.3	182.8	178.1		170.5	126.8
<i>dont : extérieure 3/</i>	110.0			114.9	118.9	121.1	119.4	116.5	113.5		111.7	76.3
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	16.1	17.0	20.3			33.2	14.6	12.4	16.8	14.2	9.8		14.5	12.4
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	18.4	19.2	23.5			37.7	16.6	14.1	19.0	15.9	10.9		16.0	13.0
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	1.6	0.1	-3.3			1.3	1.8	2.4	4.0	4.4	2.6		1.0	2.9
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.4	3.6	4.7	3.8	1.2	5.1	5.9	6.5	7.0	7.3	7.3	6.5	7.6	8.2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.5	2.5	2.5	2.5	0.6	1.6	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.0	2.2	2.4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	4.5	8.5	6.4	3.6	3.9	5.5	2.6	2.9	2.9	3.0	2.2	3.2	6.2	4.5
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une)	0.5	-4.3	11.2	1.2	8.8	8.6
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.6	-1.9	0.1	2.4	2.9	1.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.2	2.4	2.5
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du F)	3.5	1.2	8.9	1.4	2.9	5.0	3.8	3.2	4.4	7.0	6.7	5.0	6.8	7.3
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	29.3	20.4	19.5	18.9	17.8	16.6	20.4	12.0	9.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Sénégal : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public 2015-2035

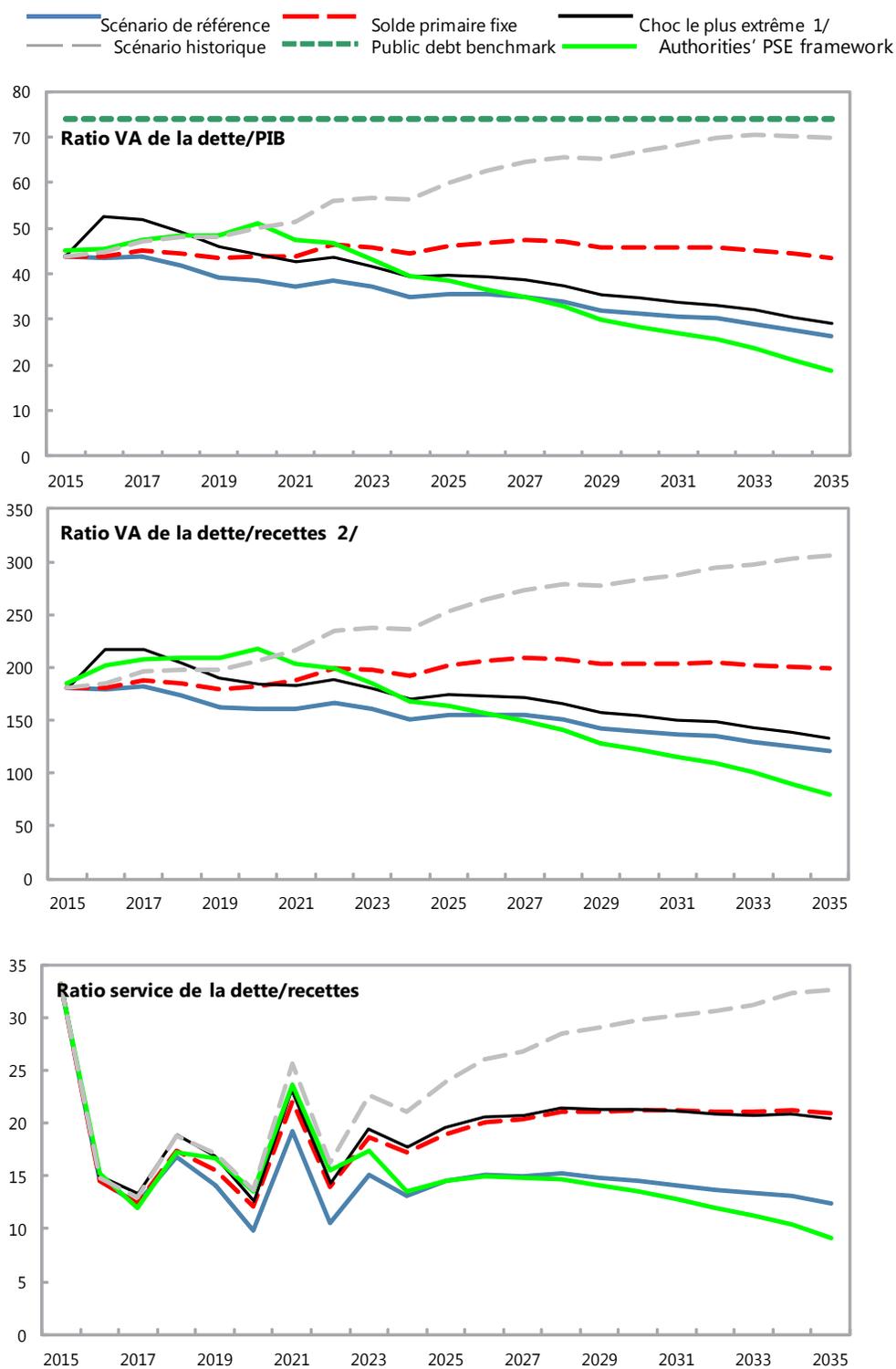
	Projections							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2035
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	44	43	44	42	39	38	36	26
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	44	45	47	48	48	50	60	70
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	44	44	45	44	43	44	46	43
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	44	44	44	42	40	39	39	34
Authorities' PSE framework	45	45	48	48	49	51	38	19
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	44	45	49	48	46	46	48	43
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	44	45	48	45	42	41	38	27
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	44	46	49	48	46	46	46	40
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	44	53	52	49	46	44	40	29
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	44	52	52	49	46	45	40	29
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	180	180	182	174	163	160	155	121
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	180	185	196	198	197	206	254	307
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	180	181	188	185	180	183	202	199
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	180	180	184	176	166	165	168	157
Authorities' PSE framework	185	203	207	209	209	217	164	79
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	180	187	202	198	191	192	207	195
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	180	187	198	189	176	173	165	126
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	180	188	202	197	189	190	201	183
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	180	217	217	205	190	185	174	134
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	180	215	216	204	191	187	176	131
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	33	15	12	17	14	10	15	12
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	33	15	13	19	17	14	24	33
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	33	15	12	17	16	12	19	21
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	33	15	12	17	14	10	16	16
Authorities' PSE framework	33	15	12	17	17	14	15	9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	33	15	13	19	17	13	20	20
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	33	15	13	19	17	11	16	13
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	33	15	13	19	17	12	19	19
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	33	16	15	20	17	13	20	19
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	33	15	14	27	16	13	17	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

Graphique 3. Sénégal : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2013-2033 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de Ngueto Tiraina Yambaye,
Administrateur pour le Sénégal, et de
Daouda Sembene, Conseiller principal de l'administrateur
24 juin 2015**

«Le nouvel instrument de soutien à la politique économique (ISPE) appuie un programme triennal de réformes macroéconomiques qui s'inscrit lui-même dans une stratégie de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté (Plan Sénégal émergent, PSE). Les objectifs de croissance de plus de 7 % inscrits dans le PSE sont réalisables pour autant que les autorités accélèrent, élargissent et approfondissent les réformes. Les premières indications mettent en évidence une dynamique positive attribuable aux progrès enregistrés dans la mise en œuvre des réformes et à une conjoncture extérieure favorable. Il faut cependant faire davantage pour consolider cette dynamique.

«Les autorités sont déterminées à atteindre un déficit budgétaire de 3 % du PIB à l'horizon 2018, conformément au critère de convergence de l'UEMOA, et à exécuter des réformes structurelles pour impulser la croissance économique; le budget de 2015 table sur un déficit de 4,7 % du PIB. Les autorités entendent renforcer l'administration fiscale et douanière et rationaliser la fiscalité du secteur financier et des télécommunications. S'agissant des dépenses, elles redéployeront les dépenses moins prioritaires, notamment la consommation publique, afin de dégager une marge pour accroître l'investissement public.

«Les risques liés au programme sont importants mais gérables. Le calendrier politique pourrait faire peser certains risques sur le rééquilibrage budgétaire projeté. Les réformes visant à réduire la consommation publique non productive et à accroître l'efficacité de la dépense pourraient ralentir et il pourrait se produire un manque à percevoir. Parmi les risques extérieurs, il convient de citer un ralentissement de la croissance dans les pays

partenaires, une volatilité persistante des cours du pétrole, laquelle pourrait compromettre les objectifs de recettes et les subventions, et les retombées des chocs régionaux, dont ceux qui sont liés à l'extrémisme et aux catastrophes naturelles. Pour atténuer ces risques, les autorités entendent ajouter aux objectifs de déficit budgétaire un point d'ancrage basé sur la dette, et elles étendront l'utilisation de la réserve de précaution afin de subordonner le financement des projets aux progrès en matière de réforme.»